

# La troupe tire et abat 30 Iraniens

page H-14



## L'Inde merveilleuse et révoltante

L'Inde est le pays du merveilleux qui fascine tant les jeunes générations, mais c'est aussi un pays de misère révoltante et de difficultés matérielles. L'Inde choque et enthousiasme tout à la fois.

tourisme, cahier H



## Une journée avec Jean Lapointe

Notre journaliste Jacques Samson a suivi et côtoyé durant une journée Jean Lapointe. Il a pu aussi rencontrer la femme de Jean Lapointe qui a coutume de fuir les caméras. Notre chroniqueur suit pas à pas ce comédien, né à Québec où il a vécu quelques années. Sur la rue, où le comédien joue ses rôles pour le plus grand plaisir de ses admirateurs, en coulisse, où l'artiste se prépare à affronter le public, autour de la table et d'un bon repas, Jacques Samson a suivi Jean Lapointe et il nous parle de l'univers du comédien.

arts, cahier E

**L'OSTRADAMUS**  
29, COUILLARD  
VIEUX-QUEBEC  
694-0799  
OUVERT LE MATIN  
DES 7H30

# LE SOLEIL

**REMY BEAULIEU & ASSOCIES**  
DOCTEURS EN OPTOMETRIE  
376, du Roi, suite 308. Tél.: 524-8417  
(En haut Société des Alcools)

118 PAGES 9 CAHIERS

QUEBEC, SAMEDI 27 JANVIER 1979

83e ANNEE, No 27 PRIX 50¢

## Mexico reçoit le pape à bras ouverts



MEXICO (d'après AP, AFP et UPI) — Le Mexique a réservé, hier, un accueil chaleureux à Jean-Paul II qui dès sa descente d'avion a été plongé dans un bain de foule.

Après avoir été accueilli sous un soleil radieux par le président du Mexique, Lopez Portillo, venu à l'aéroport en simple citoyen étant donné que le Mexique n'entretient pas de relations diplomatiques avec le Vatican, le souverain pontife a été littéralement submergé par la foule de journalistes et de dignitaires présents qui ont brisé tous les barrages de police.

Quelque 5.000.000 de personnes ont par la suite formé un corridor humain le long de la route qu'a empruntée le Saint-Père pour se rendre à la cathédrale de Mexico où il a célébré la messe.

Juchée sur les balcons et les (Suite à la page A2, 1re col.)

Le pape Jean-Paul II est accueilli avec chaleur par un jeune Mexicain à son arrivée, hier, à Mexico.

## Landry dénonce 14 ans de fédéralisme

# Québec a perdu une baie James

par Lise LACHANCE  
du bureau du Soleil

MONTREAL — "Le Québec a perdu en 14 ans une baie James (\$15,4 milliards) et plus d'un million d'emplois (83.000 par année) à cause du mauvais fonctionnement du fédéralisme canadien", a affirmé, hier, le ministre d'Etat au développement économique, M. Bernard Landry, en rendant publique une étude de l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ) intitulée: "Politiques fédérales et économie du Québec".

Le document de 67 pages, qui verse une pièce de taille au dossier du fédéralisme, est le premier du genre réalisé par le Québec. Il démontre que les dépenses fédérales totales du gouvernement fédéral dans les provinces sont de \$198 inférieures per capita et par année au Québec.

Le directeur général adjoint à la planification de l'OPDQ, M. Pierre Lamonde, a précisé que cette étude repose en bonne partie sur des chiffres fournis par le gouvernement d'Ottawa lui-même, plus particulièrement par le Conseil économique du Canada.

### Le rapport Pépin-Robarts

Devant ces faits, le ministre Landry s'est inscrit en faux contre le rapport Pépin-Robarts qui recommande la centralisation du secteur économique entre les mains d'Ottawa.

"L'étude de l'OPDQ démontre qu'une telle démarche serait absurde et contraire aux intérêts du Québec. Le gouvernement du Canada a mal géré l'économie québécoise. Si on lui accordait des pouvoirs accrus, ce serait encore pire!" a lancé le ministre. "Nul gouvernement ne connaît l'économie du Québec comme le gouvernement du Québec. Nul gouvernement ne peut développer cette économie comme celui du Québec."

M. Landry trouve que le document de l'Office de planification et de développement est d'autant plus significatif qu'il porte sur une période dominée par ce que l'on a appelé le "French Power". "Si la situation a été aussi mauvaise pour le Québec sous les Trudeau, Marchand et autres, qu'est-ce que ça a dû être depuis 1867?" s'est exclamé l'homme politique.

(Suite à la page A2, 1re col.)

### Rapport Pépin-Robarts

De la naïveté (Trudeau)  
Document lucide (Ryan)  
Un désaveu (C. Morin)

pages A-6, A-7

## sommaire

Annonces classées	G-1 à G-20, H-8 à H-12
Arts et lettres	E-1 à E-10
Bridge	G-19
Carrières et professions	C-1 à C-10
Dans le sens du poil	A-9
Décès	H-13
Echecs	G-5
Economie-finance	B-6 à B-8
Feuilleton	G-18
Habitat	F-6 à F-8
Horoscope	H-12
La bonne chère	E-11 à E-13
Mot mystère	H-9
Mots croisés	H-8 et H-10
Où aller à Québec	E-8
Pages documentaires	B-1 à B-3
Patron	H-9
Philatélie	A-8
Sciences	B-4
Sport	F-1 à F-5
Télévision	E-7
Tourisme	H-1 à H-7

## météo

Nuageux et doux aujourd'hui avec quelques flocons de neige ou grains de pluie à Québec et à l'est. Maximum de 2 dans l'Est du Québec sauf à Sept-Îles où ce sera 4 comme maximum. Demain, nuageux et doux, peu de changements. détails à la page H-8



L'industrie de la métallurgie en Chine pourrait profiter des échanges commerciaux avec les USA.

## La Chine à l'heure US

page E-14



## Lundi, jour de grève des chauffeurs d'autobus

page A-3

# Landry dénonce... (Suite de la première page)

Il a précisé qu'une centaine d'exemplaires de l'étude seront envoyés aux personnes intéressées: universitaires, analystes, Conseil du patronat, hommes politiques, professeurs.

"Même au professeur Bourassa?" s'est enquis un journaliste. — "Oh oui! Il ne faut surtout pas l'oublier. Ajoutez son nom à la liste... et joignez-y ma carte!" a lancé le ministre à M. Lamonde, en riant comme un collègue qui s'apprête à jouer un bon tour.

## Des poches de pauvreté

Selon l'Office de planification et de développement, même si le fonctionnement de la fédération canadienne n'est pas le seul facteur responsable de tous les maux de l'économie du Québec (on pourrait évoquer, entre autres, le déplacement de l'activité économique nord-américaine vers le sud et l'ouest, la concurrence récente des pays à faibles coûts de main-d'œuvre ou encore le comportement des entreprises étrangères), les politiques appliquées par le gouvernement canadien n'ont pas, en général, contrebalancé l'effet de ces causes extérieures. Elles les ont même, quelquefois, amplifiées.

Ce qui l'amène à dire que le modèle de développement canadien a relégué au second plan le potentiel de développement de l'économie du Québec, quand il ne lui a pas imprimé un effet carrément dépressif.

Et d'ajouter: Ce modèle, puisqu'il favorise les échanges est-ouest et la concentration au centre, produit inévitablement, dans certains coins du territoire, des poches de pauvreté que le fédéral tente de compenser tout simplement par une péréquation financière.

## Redistribution de la richesse

L'étude de l'OPDQ évalue le fédéralisme canadien par rapport à l'un de ses objectifs majeurs, soit la redistribution de la richesse et de l'activité économique en faveur des régions en difficulté.

En regard de cet objectif, note-t-il, il apparaît tout à fait insuffisant de ne considérer que les transferts du gouvernement fédéral aux gouvernements provinciaux et, en particulier, les paiements de péréquation. Il y a autre chose. La politique d'investissements du pouvoir central, sa politique d'a-

chat, sa politique de localisation des effectifs de la fonction publique, sa politique de subventions, sa politique commerciale, ses politiques industrielles, etc., ont eu un impact plus important sur la redistribution interprovinciale de la richesse et de l'activité économique.

L'étude s'attarde, dans une première partie, à l'analyse de la distribution provinciale des dépenses fédérales intérieures qui montre que le Québec n'a pas reçu sa quote-part per capita des dépenses fédérales.

Pendant les 14 années étudiées (1961-1974), les dépenses fédérales au Québec, après ajustement, ont été inférieures à l'importance relative de la population québécoise au sein du Canada, soit 24,9 pour 100 par rapport à 28,4 pour 100. En effet, les dépenses fédérales totales dans les dix provinces se chiffrent, après ajustement, par \$327 milliards, soit \$1,143 par capita par année. Cependant, si l'on compare la moyenne per capita au Québec (\$1,002) à celle des neuf autres provinces (\$1,200), on arrive à une différence de \$198 par personne par année au détriment du Québec. Ce qui représente:

— un manque à dépenser au Québec de \$1,1 milliard par année ou la somme cumulative de \$15,4 milliards sur 14 ans;

— un manque à gagner de 83.000 emplois par an, soit 1,162.000 emplois sur 14 ans, si l'on considère l'impact direct et indirect.

## Concordance avec le Conseil économique

Le rapport souligne que son analyse confirme les résultats d'une étude semblable du Conseil économique du Canada, publiée en février 1977, qui portait sur les années 1972-73 à 1974-75. Il y était démontré que toutes les provinces dites "pauvres", sauf une (le Québec), avaient reçu une part per capita plus grande que la moyenne des dépenses fédérales au Canada.

Le Québec, affirmait le Conseil économique, a été favorisé au chapitre des transferts du fédéral aux autres niveaux de gouvernement mais désavantagé à d'autres postes de dépenses, de sorte que le résultat net pour l'ensemble des dépenses est négatif pour cette province suivant le critère per capita.

L'analyse de l'OPDQ va plus loin et démontre que le Québec est généralement défavorisé aux postes de dépenses où il n'y a pas de règles explicites de répartition des dépenses fédérales. Ces dépenses sont celles des salaires, des biens et services, des subventions et des investissements. En fait, le manque à dépenser à ces postes représente environ 97 pour 100 du manque à dépenser total du Québec.

Le phénomène est tel que le Québec se situe au dernier rang des dix provinces canadiennes en ce qui concerne les dépenses fédérales sur son territoire. Tandis que l'Ontario, province riche, se situe au-dessus de la moyenne en ce qui concerne les dépenses fédérales per capita, le Québec constitue un cas à part: il n'a reçu à ces postes de dépenses où il n'existe pas de règle explicite de répartition que 66 pour 100 de ce qui a été dépensé en moyenne per capita au Canada ou 59 pour 100 de ce qui l'a été en moyenne dans les neuf autres provinces.

## La National Policy

Dans une deuxième partie, l'étude explicite le modèle de développement qui a prévalu au Canada depuis la National Policy de 1879. Elle affirme que cette politique, qui n'est pas nécessairement mauvaise dans une optique canadienne, peut être tragique pour le Québec puisqu'elle favorise le déplacement de sa population vers le centre canadien.

A son avis, même la politique fédérale de développement régional n'a pas eu d'effets positifs significatifs en ce qui concerne le Québec.

Quant aux problèmes structurels de la fabrication, l'étude note que les concessions faites par le Canada dans les secteurs mous, lors des négociations internationales, ont entraîné des pertes d'emplois au Québec. Pertes qui, dit-elle, n'ont été compensées que très partiellement par des emplois dans les secteurs modernes.

Et de conclure, à ce propos, que les "patterns" du développement régional et du commerce interprovincial au Canada confinent le Québec dans les secteurs traditionnels et le condamnent à une croissance à la fois périphérique et trop lente pour son marché du travail.

# \$25,000 pour sauver Carrefour Adaptation

par Roch DESGAGNE

## Orientation nouvelle

Les finances de Carrefour Adaptation Québec, un organisme voué à la promotion des droits des personnes à moyens physiques restreints, viennent enfin d'être renflouées, grâce à un octroi de \$25,000 environ du ministère des Affaires sociales couvrant le déficit accumulé de l'année en cours.

La contribution gouvernementale assure pour ainsi dire la survie de cet organisme unique qui regroupe, sans distinction de handicaps, des personnes à moyens physiques restreints du Québec métropolitain, selon le président du mouvement humanitaire, M. Robert Labrecque.

Par ailleurs, l'aide gouvernementale permettant l'assainissement de la situation financière de Carrefour Adaptation devrait assurer le déblocage des fonds que verse Centraide Québec au mouvement, soit une subvention de \$25,000 pour l'année en cours.

Centraide avait retenu le versement de ses ressources, en exigeant que Carrefour Adaptation équilibre son budget et compense le plus possible ses prévisions budgétaires. Ces conditions sont maintenant remplies, estime le président et le directeur exécutif de Carrefour Adaptation, M. Jean-Pierre Lacasse.

## Aide insuffisante

Les administrateurs de Carrefour Adaptation Québec considèrent qu'ils n'obtiennent pas des fonds recueillis dans le public par Centraide toute l'aide dont ils ont besoin pour le fonctionnement et le développement de l'œuvre.

Pour l'exercice en cours jusqu'au mois d'avril prochain, Carrefour Adaptation avait fait une première demande d'aide de \$50,000 à Centraide. Cette exigence fut par la suite réduite à \$34,000 et Centraide s'engagea à contribuer \$25,000, aide dont le versement fut gelé à cause du déficit prévu de quelque \$25,000 que vient de couvrir le ministère des Affaires sociales du Québec.

"De façon à ne plus revivre ces difficultés, Carrefour Adaptation prévoit obtenir \$40,000 de Centraide Québec, soit 36 pour 100 de ses prévisions budgétaires pour 1979-1980, ce qui nous assurerait un roulement sans déficit", indique le président du groupement.

M. Labrecque et ses collaborateurs affirment qu'il incombe au réseau des Affaires sociales de soutenir un organisme qui permet aux personnes handicapées de participer aux décisions qui les concernent.

Egalement, les dirigeants de Carrefour Adaptation veulent favoriser une certaine conception de la démocratie qui implique une marge d'autonomie suffisante pour permettre l'initiative et la responsabilité des handicapés qui veulent exercer le maximum de pouvoir sur leur propre vie.

Dans ce sens, ils croient essentiel et urgent que le ministère des Affaires sociales rende sa décision sur l'orientation du Centre de réadaptation du Québec. "Nous exigeons que cette orientation nouvelle nous permette de jouer notre rôle et incite le centre à mettre à notre disposition les ressources sous utilisées, dont il dispose, et qu'il arrête d'exiger des coûts de location de locaux qui contribuent à rendre difficile le fonctionnement financier d'un organisme qui a pour objectif la promotion des droits des personnes handicapées par elles-mêmes.

Carrefour Adaptation réclame l'utilisation des locaux du Centre de réadaptation de Québec, gratuitement. Actuellement, l'organisme verse \$5,000 par année pour ce service social, en plus de payer un loyer de \$9,000 à des intérêts privés pour se loger dans l'immeuble du centre Champlain, sur la rue des Commissaires à Québec.

Regroupant quelque 450 personnes, Carrefour Adaptation maintient des ateliers de travail pour les handicapés, participe à de nombreux dossiers touchant ces personnes (logement, aide sociale, accessibilité architecturale des édifices publics, transport, etc.), tout en maintenant des activités de conditionnement physique et des loisirs pour les handicapés.

**MINI-LOTO**  
no. de série 5  
no. de billet 70182

**LOTO-PERFECTA**  
no. 2-8-26-28-29-35  
complémentaire: 7

# Mexico reçoit... (Suite de la première page)

toits des immeubles, sur des arbres, abritée des rayons du soleil par une multitude d'ombrelles multicolores, la foule a arrosé le pape de confettis, de pétales de fleurs et de petits carrés de papier jaune et blanc, les couleurs du Vatican.

Tous avaient oublié les quatre secousses telluriques qui ont frappé le Mexique, hier, mais n'ont apparemment fait aucune victime.

Debout dans un petit bus découvert, Jean-Paul II, protégé par un grand chapeau ecclésiastique, ouvrait les bras dans un geste d'accueil et de remerciement. Des hélicoptères de la police ont survolé le cortège pendant tout son déplacement et des dizaines de milliers de policiers tentaient de contenir la foule.

Au cours de l'homélie, qu'il a prononcée à la cathédrale, le pape a lancé un avertissement à ceux qui essaieraient de créer "une nouvelle Eglise différente ou opposée à l'ancienne Eglise."

"Le pape attend de vous... que vous accueilliez l'Eglise avec fidélité", a-t-il dit en espagnol. "Ceux qui restent fixés sur les aspects secondaires de l'Eglise, valables dans le

passé mais dépassés aujourd'hui, ne seront pas fidèles d'une certaine façon."

"Ne seront pas fidèles non plus ceux qui au nom d'un objectif sans définition claire s'élancent vers la construction aventureuse et utopique d'une prétendue Eglise de l'avenir, rejetant le présent", a poursuivi Jean-Paul II.

Ces paroles prononcées à la veille de l'ouverture de la conférence épiscopale latino-américaine ont semé l'inquiétude dans les milieux progressistes de l'épiscopat d'Amérique latine. Jean-Paul II doit présider l'ouverture de cette troisième conférence aujourd'hui à Puebla.

En soirée, hier, le pape a eu un entretien d'une heure et quart avec le président Portillo avec lequel il a discuté de paix, de désarmement et de pauvreté.

De source proche du Vatican, on a indiqué que le pape mettra l'accent, à l'ouverture de la conférence épiscopale, sur la nécessité de poursuivre le combat contre la misère tout en mettant en garde les évêques contre les dangers que présente une analyse marxiste des problèmes du continent sud-américain.

**Le REER sans frais**

- Notre régime enregistré d'épargne retraite n'entraîne absolument aucuns frais.
- Renseignez-vous sur la possibilité de transférer votre présent REER à notre régime.
- Téléphonez, écrivez ou passez à l'une de nos 17 succursales, d'un océan à l'autre, pour obtenir notre brochure de 16 pages.

**10 1/4%**  
annuellement pour 5 ans  
**GARANTI**

**Option Epargne à 9 1/4%**

**Crédit Foncier**  
FIDUCIE CRÉDIT FONCIER

Québec: 1135, chemin Saint-Louis (418) 681-0277  
Montréal: (514) 282-1880 • Ottawa: (613) 232-5309

INSTITUTION INSCRITE, RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC  
MEMBRE: SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA

**POUR TOUTES REPARATIONS PROFITEZ DE L'HIVER**

**RENOVATION**  
**Decor de Québec Inc**

188 av. Lamontagne, Qué. 3 - Tél.: 522-2084

- Obtenez plus d'espace
- Une salle de jeux pour vos enfants
- Comptez sur une chambre supplémentaire
- Une salle pour vos réunions, parents et amis

**Aucun comptant requis**

**SPECIALISTE EN RENOVATION INTERIEURE ET EXTERIEURE**

**Le Couple Parfait**

**PYROTECTOR 30-77**

**SMOKE SENTINEL \$37<sup>50</sup>**  
GARANTIE 1 AN

**FALCON FMA-136-175 \$59<sup>50</sup>**  
GARANTIE A VIE  
Détecteur de chaleur, activé au frein, même lors de feux lents.

**SYSTEME DE PROTECTION COMPLET EN CAS D'INCENDIE**

**LIVRAISON, INSTALLATION GRATUITES**

**PROTECTION DES MEULES inc.**

SIEGE SOCIAL: **PLAZA LAVAL**  
2750 Chemin Ste-Foy, suite 119, Ste-Foy, 653-6244

COMMANDES POSTALES ET TELEPHONIQUES ACCEPTEES

CHARGE VISA

Qui coiffe aussi bien les mannequins, les inconnues, les classiques, les chics, les sages, les conservatrices, les changeantes, les petites jeunes filles, les grandes jeunes femmes, les femmes tout court... toutes les femmes... Gérard... et Sylvie, deux super coiffeurs-designers, bien connus des plateaux et de la télévision.

SHAMPOOING, BRUSHING..... 10.00

SHAMPOOING-COUCPE-BRUSHING

MAITRE-COIFFEUR..... 16.00  
COIFFEUR-DESIGNER..... 20.00  
COIFFEUR-DESIGNER

SENIOR..... 24.00  
MARCEL PELCHAT..... 28.00

**GERARD** **SYLVIE**

**MARCEL PELCHAT**  
COIFFURE

Place Laurier, Québec - 651-34.34

# Pas d'autobus, à moins d'un miracle Lundi, les Québécois devront se débrouiller

par Roch DESGAGNE

Si l'impasse qui a marqué jusqu'à ce jour les négociations entre la CTCUQ et ses quelque 500 chauffeurs persiste, malgré l'ultime rencontre ménagée par les conciliateurs pour aujourd'hui, des milliers de Québécois marcheront ou feront de l'auto-stop, lundi matin, pour vaquer à leurs occupations.

A moins qu'ils aient prévu eux-mêmes le mode de transport en

commun qu'ils utiliseront pour leurs activités essentielles, comme c'est le cas pour nombre d'employés d'entreprises commerciales et industrielles et ceux des services publics de la région métropolitaine de Québec.

Les autobus de la Communauté urbaine de Québec doivent cesser de rouler à compter de 3h, lundi matin, selon la décision de grève prise par le syndicat des chauffeurs.

Plusieurs entreprises de Québec, surtout celles disposant déjà d'un compte ouvert avec des agences de taxis, ont pris des mesures pour assurer le transport de leurs employés. C'est le cas, entre autres, pour le ministère des Postes, qui utilise normalement l'autobus et le taxi pour conduire les facteurs au lieu de leur route de livraison du courrier. Les employés d'hôtels, de manufactures et de commerces utiliseront davantage les véhicules-taxis en groupe.

"Il n'y a aucun problème pour nous, du moment que la circulation se fait bien, nous pouvons répondre à la demande", indique M. Robert Corneau, directeur des Taxis Coop de Québec.

Les écoliers

De son côté, la Commission des écoles catholiques de Québec indique que des mesures ont déjà été prises dans le but d'atténuer les effets d'une grève qui paralyserait le service pu-

blic de la CTCUQ, afin d'en diminuer les inconvénients pour les élèves. Certaines directions d'école ont prévu de faciliter davantage les repas du midi à l'école.

De plus, si la grève se produit, on fera appel aux comités d'école, dès le début de la semaine, pour convenir des moyens à mettre en application dans les institutions, afin de rendre la situation plus facilement supportable.

La CECQ tient à préciser cepen-

dant qu'elle ne peut en aucune façon organiser un service de transport parallèle. Quant aux services privés d'autobus jaunes, ils ne seront aucunement affectés par la grève imminente à la CTCUQ.

Selon les dernières opinions formulées par les négociateurs syndicaux, tout indique que les usagers du transport en commun devront une autre fois faire contre mauvaise fortune bon cœur... et réapprendre à se débrouiller.

## C'est ce soir que ça flambe!

par Elyette CURVALLE

Douze mille hommes, femmes et enfants, environ 150 véhicules (une vingtaine par duché), écumeront dès ce soir 18h les rues du Québec métropolitain. Les 12.000 bénévoles appartenant à 115 organismes frapperont à quelque 257.000 portes... jusqu'à épuisement des bougies...ou des troupes.

Le produit de la vente de la bougie représente traditionnellement un tiers du budget total du Carnaval qui s'élève cette année à \$1.800.000. A \$2 la bougie (en boîte de deux, comme de coutume) ce sont donc 300.000 bougies qui, idéalement, devraient illuminer pour un soir les foyers québécois.

Le prix de la boîte qui était en 1978 de \$3 a atteint cette année \$4. Augmentation du budget oblige... Et ce sont \$8 que les organisateurs vous suggèrent de dépenser ce soir. Quatre bougies...pour voir.

La vente de la bougie est la principale source de financement du Carnaval. Si l'on considère les objectifs envisagés, la campagne de l'effigie devrait rapporter \$200.000; la campagne de financement auprès des hommes d'affaires, \$100.000. La "participation" du gouvernement provincial s'élèverait à \$400.000 et celle de la CUQ de \$100 à \$125.000.

Ceux qui "verront couler" la bougie (la couleur est un secret bien gardé... jusqu'à ce soir) gagneront \$50.000 de prix et un prix de consolation sous la forme d'un campwagon d'une valeur de \$18.000.

Les 115 organismes qui ont lâché leurs bénévoles dans les rues de Québec recevront quant à eux 10 pour 100 du revenu de la vente de la bougie. En 1978, 261.800 chandelles avaient brûlé.

Certains avaient préféré brûler la chandelle par les deux bouts, mais c'est une autre histoire.



Le palais sera prêt jeudi, affirme Raymond Saint-Laurent et Claude Gingras (à droite), ses maîtres d'oeuvre.

## Il fond, mais il résiste...

par Elyette CURVALLE

Le palais fond (quatre pouces en deux jours de pluie et de temps doux), mais il résiste. "Et il sera prêt jeudi" déclare avec optimisme Claude Gingras qui commande les travaux.

"Il n'y a aucun danger qu'il s'écroule, mais il subit des altérations, ajoute-t-il. La bâtisse n'est pas encore levée et il faut déjà penser à la restaurer", dit encore le maître d'oeuvre avec bonne humeur.

Les bâtisseurs avaient prévu une

journée de pluie, mais pas trois ou quatre comme l'annonce la météo par la voix de Jacques Bureau.

Toutefois, les seuls inconvénients majeurs seront un retard dans les travaux (qui devra être rattrapé de nuit... en espérant que les nuits seront fraîches) et peut-être un moins beau "fini" des sculptures. Rien de catastrophique en tout cas.

Le travail réalisé par les sculpteurs jusqu'ici est moins précis, mais on pourra toujours le mettre sur le compte de la patine du temps.

En attendant le froid, les 15 à 20 personnes qui travaillent à l'exécution du palais creusent les tunnels, tassent la neige et montent la scène. Le sculpteur surveille les donjons et espère une vague de froid au-dessus des créneaux. "Il sera beau quand même", affirment Claude Gingras et Raymond Saint-Laurent, tournés vers le palais qui a perdu sa blancheur pour prendre le ton brun des vieilles pierres d'un château médiéval, une couleur un peu boueuse, disons-le, mais à laquelle on remédiera semblait-il, avant que sonne l'heure de l'inauguration.

## Pour tous les goûts

par Elyette CURVALLE

Depuis plusieurs années, les familles étaient appelées à participer au Carnaval d'hiver en édifiant, devant leur résidence, une sculpture de neige et en engageant l'oeuvre familiale dans le concours de sculptures populaires.

Le concours aura lieu cette année encore, mais il a été centralisé Place du Monde, au parc Cartier-Brébeuf. Ce qui ne semble pas enthousiasmer les compétiteurs qui préféreraient, semble-t-il, ne pas avoir à se déplacer.

Pourtant, tout a été prévu pour que les familles qui se sentent la fibre artistique réalisent de petits chefs-d'oeuvre: la neige sera là, en quantité, et l'eau (quoiqu'en ce moment, les deux viennent ensemble...). Il ne manquera que les pelles et les chaudières. Il y aura même une clôture et un service de sécurité pour préserver les sculptures.

De nombreux visiteurs pourront admirer les artistes au travail du 2 au 4 février, 14h, heure à laquelle le jury délibérera. Claude Simard, responsable du concours de sculptures populaires annonce pouvoir accepter 125 inscriptions (la clôture des inscriptions est le 1er février).

Les prix sont de \$500, \$300, et \$200 pour les gagnants. Et la satisfaction du (presque) chef-d'oeuvre accompli pour les autres participants. Inscriptions: 651-1873, 9h à 21h.

Le bal chez Boulé

En cas de déficit, si déficit il y a, le bal chez Boulé disparaîtra. Qu'on se le dise.

Le bal chez Boulé est né l'an dernier au son du violon et de l'accordéon, au rythme de la gigue et du rigodon, dans la plus pure tradition des soirées québécoises. "Ca coûtera ce que ça coûtera, mais je raterai pas ça," disait hier Séraphin, l'animateur de la soirée. Un Séraphin prêt à délier les cordons de sa bourse pour payer les \$2,00 d'entrée. Une première...

Denis Côté, l'accordéoniste, Gilles Gosselin et Denise Guénette, les danseurs Durocher et de la Crémillère, la Bottine souriante et le Réve du diable seront tous au Colisée, le 3 février à 21h. Une dernière chance, car malgré le don de \$20.000 du commanditaire de la soirée (la compagnie pétrolière Impériale limitée, ESSO), si le déficit persiste... le bal chez Boulé ne verra pas un prochain Carnaval.

Rue raccourcie

Davantage de monuments dans moins d'espace: la portion de la rue Sainte-Thérèse où seront édifiées les sculptures de neige sera réduite cette année. "Mais le coeur de la rue Sainte-Thérèse est à la même place" précise son président, Raymond Gariépy.

Le 30 janvier à 21h, Jean-François Bertrand, député de Vanier, inaugurerait la rue. "Le gouverneur général viendrait faire un tour dans la rue Sainte-Thérèse le 1er ou le 2", annonçait Jacques Paradis, président du Carnaval.

Des gagnants

Nicole Lavigne de Trois-Rivières, Serge Rivard de Saint-Robert et Mad. Levesque de Valleyfield passeront, en compagnie de trois invités de leur choix une fin de semaine de Carnaval "inoubliable". Ces trois personnes ont en effet gagné cette "fin de semaine de réve" au concours organisé par TV Hebdo et pour lequel plus de 5.000 coupons ont été remplis et envoyés pour être tirés par... le Bonhomme lui-même.

# Laval: le contrat soumis à une autre approbation

par Jean Didier FESSOU

Les membres du Syndicat des professeurs de l'université Laval devront se prononcer à nouveau, en assemblée générale, sur leur projet de convention collective de travail une fois qu'il aura été paraphé par les deux parties, André Côté et Jacques Guay pour le SPUL, Jean-Guy Paquet et Louis Trottier pour l'université.

Depuis quelques jours les deux parties se rencontrent régulièrement pour finaliser les derniers points en suspens et, très vraisemblablement, le Conseil de l'université entérinera ce projet de convention collective lors de sa prochaine réunion, le 13 février.

Les 19 décembre et 8, 9 et 10 janvier derniers, les membres du SPUL s'étaient prononcés sur les dernières offres patronales. Offres qui concernaient les points encore en litige entre les deux

parties. Toutefois les membres du SPUL ne se sont pas encore prononcés sur l'ensemble des clauses qui avaient déjà été l'objet d'un accord antérieur entre les deux parties.

C'est pourquoi, suite à une recommandation de ses conseillers juridiques, le Conseil syndical a décidé de convoquer les membres du SPUL

en assemblée générale et de leur soumettre l'ensemble du projet de convention collective pour approbation ou pour rejet. Les statuts du SPUL prévoient, en outre, que les syndiqués doivent se prononcer à la majorité des membres en règle.

Un porte-parole de l'université Laval a consenti cette seule remarque au SOLEIL

qui l'interrogeait à ce propos:

"Pas de commentaire. Cette affaire est un problème technique interne au syndicat."

Un côté syndical aussi les commentaires sont rares. Tout au plus Jacques Guay a-t-il clairement indiqué, lors

d'une entrevue accordée à la station de radio CKRL MF:

"Les membres du SPUL sont encore libres de refuser ou d'accepter ce projet de convention collective."

Cependant, aux yeux de plusieurs observateurs, il apparaîtrait difficile à l'exécutif syndical et au Conseil

syndical de recommander

aux membres du SPUL le

rejet d'un projet de conven-

tion collective qui aurait été

déjà paraphé par les deux

parties.

**L'HOPITAL DU ST-SACREMENT**  
tiendra sa  
**SEANCE PUBLIQUE D'INFORMATION**  
**MERCREDI LE 31 JANVIER 1979, à 19h.30**  
**A LA SALLE ROUSSEAU (1er étage de l'hôpital)**  
Directeur général

**VOTRE ENFANT MOUILLE SON LIT?**

Ayez recours au système de prévention

**'URINEX'**

La seule méthode sûre, rapide et efficace  
Pour plus de renseignements:

**524-4792**

Montréal: 521-7372  
Rimouski: 723-9322

**DÉPÔTS À TERME**

A NOS MEMBRES ET FUTURS MEMBRES

**11%**

1 à 36 mois

INTERETS SEMI-ANUELS

Minimum de \$1.000

Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts



**CAISSE D'ENTRAIDE ECONOMIQUE**  
**DE STE-FOY**  
3188, Chemin Ste-Foy, Qué. G1X 1R4  
Tél.: 663-1660

**LE CLARIDGE**  
**BUREAUX A LOUER**  
Minimum 250 p.c. — \$240/mois  
Maximum 4.000 p.c. — \$2540/mois  
SERVICES COMPRIS  
687-3231 - 683-3041

**SAVIEZ-VOUS QUE...**  
Le Docteur Saignière peut refaire l'envoi de votre baignoire à domicile, sans le retirer de son emplacement? Choix de couleurs, si désiré.  
Pour renseignements: 628-3823

**11 3/4%**  
c'est bien!  
C'est l'intérêt\* accordé l'an dernier aux détenteurs de nos REER  
\* Ce rendement n'est en aucune façon un engagement pour le futur et s'applique aux parts sociales de la Caisse, dont l'achat comporte des frais d'acquisition.

**CAISSE D'ÉPARGNE**  
**ET D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE**  
**DE QUÉBEC**  
229, est. boul. Charest 529-3353

Une institution entièrement québécoise

**PROCHAIN TIRAGE**  
**Provincial/**  
**SUPERLOTO**  
**DEMAIN**

**LE COLLEGE**  
**DE**  
**SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIERE**  
**INSTITUTION PRIVEE DE NIVEAU SECONDAIRE**  
"Plus qu'une école, un milieu humain"  
**SERVICE DE PENSIONNAT**  
**(FILLES - GARÇONS)**

EXAMENS D'ADMISSION:

1) Secondaire I: Le 24 février 1979 2) Secondaire II-III-IV-V: Le 3 mars 1979

HEURE: 9.00 à 12.00

COUT: \$10 (le repas du midi inclus)

EXIGENCE: Le dernier bulletin scolaire

N.B.: 1) Bourses d'études disponibles (non remboursables).

2) Il n'est pas nécessaire d'écrire ni de téléphoner pour passer l'examen de Secondaire I.

3) Ceux et celles qui veulent s'inscrire en secondaire II, III, IV ou V doivent communiquer à l'adresse suivante:

**LA DIRECTION DES ETUDES**  
**Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière**  
**LA POCATIERE, Cté Kam. GOR 120**  
**Téléphone: (418) 856-3012**

# éditorial

LE SOLEIL

Président du conseil et Éditeur:  
Jacques-G. FrancoeurPrésident et directeur général:  
Paul-A. AudetVice-président et trésorier:  
Charles-A. PoulinRédacteur en chef et Éditeur adjoint:  
Claude BeauchampDirecteur de l'information:  
Claude MassonDirecteur de l'édition:  
Marcel Pépini

## La liberté aux fées assoiffées

La liberté d'expression a retrouvé ses droits! En rejetant la demande permanente d'injonction d'un groupe d'organismes catholiques contre "Les fées ont soif", le juge Gabrielle Vallée a mis fin, jeudi, à l'interdiction de publication de l'oeuvre de Denise Boucher.

La décision de Mme Vallée était attendue avec anxiété par plus d'un Québécois et surtout par les organisations vouées à la défense des droits des écrivains et de la cause des femmes. Un tonnerre d'applaudissements a accueilli avec raison la conclusion du jugement, lu à Montréal dans une salle d'audience remplie à craquer d'artistes et d'écrivains québécois.

Le rejet de la requête des groupes catholiques met donc un point final à une longue controverse entourant une création théâtrale qui, sans être un chef-d'oeuvre littéraire, a l'intérêt de démythifier non seulement deux stéréotypes déjà dénoncés de la femme, celui de la putain et celui de la servante, mais aussi celui de la sainte.

Il y a eu déjà des oeuvres à saveur féministe au Québec et il y en aura sûrement d'autres de meilleure qualité littéraire que "Les fées ont soif", mais il faut accorder à Denise Boucher le mérite certain d'avoir osé dénoncer la subtile utilisation de la Vierge afin de confiner la femme à des rôles stérilisés et sublimés.

A un moment dans la pièce, la sainte Vierge, du haut de sa statue, dit à Marie, la servante-épouse battue par son mari, en parlant des hommes:

"Je suis l'Immaculée, dans toutes leurs conceptions. Je suis la désarticulée dans toutes leurs obsessions. Les hommes ont peur de ce qui fleurit entre leurs jambes. C'est pour ça qu'il te bat. C'est pour ça qu'ils m'ont inventée. Quand ils avaient peur du vide, ils avaient déjà inventé Dieu."

A première vue, ce texte fait sursauter tous ceux qui ne sont pas familiers avec le style littéraire contemporain d'abord et choquera ceux qui refusent de pousser leur réflexion au-delà de l'expression symbolique parce qu'ils ont peur.

Pourtant, l'oeuvre de Denise Boucher traduit les réalités de la condition féminine dans une société qui théoriquement devrait avoir commencé à évoluer vers une véritable égalité des droits humains.

Tout le branle-bas de combat, qui s'est organisé pour empêcher l'expression de ce long cri de douleur et de détresse de la femme, indique à quel point la diffusion de créations comme "Les fées ont soif" est nécessaire, plus que jamais.

Bien sûr, "Les fées ont soif" est une oeuvre littéraire d'un genre qui peut choquer certains catholiques, plus occupés à vénérer des fétiches qu'à vivre leur foi chrétienne, mais pour les autres, elle ne peut être objet de scandale.

Au fond, le refus du Conseil des arts de la région métropolitaine de Montréal de subventionner la pièce de Denise Boucher et ensuite l'interdiction de publication du livre obtenue temporairement par injonction, auront permis d'accorder une plus grande attention aux problèmes de la condition féminine et de réfléchir sur la liberté d'expression au Québec. Ce fut très salutaire.

Il aurait été extrêmement inquiétant pour le droit d'expression des écrivains et artistes que la demande d'injonction des organismes catholiques soit maintenue en permanence sous prétexte que ces organismes représentent un consensus de la majorité des Québécois.

Le bouillonnement intense et la libre circulation des idées et des oeuvres littéraires sont et doivent demeurer des garanties exceptionnelles de la précieuse et saine démocratie qui a toujours caractérisé la société québécoise.

Les catholiques ont le droit de faire valoir leurs revendications et d'exprimer leur désap-

probation face à une oeuvre comme "Les fées ont soif" qui, il est vrai, démythifie sans ménagement les aspects discriminatoires du symbole de la Vierge. Mais ils auraient tort de voir là une atteinte à leurs croyances religieuses qui ne font nullement l'objet du débat posé par Denise Boucher.

Dans les circonstances, ces chrétiens devraient, comme les autres, plutôt tenter de franchir la barrière du langage et des symboles des fées pour tenter de comprendre le message important de Denise Boucher.

Quant au débat houleux sur les normes d'attribution des subventions du gouvernement canadien aux troupes de théâtre du Québec, il faudra bien un jour songer à modifier les critères sur lesquels s'appuie le Conseil des arts.

Au lieu de juger les oeuvres à la pièce, le conseil ne devrait-il pas se résoudre à accorder des subventions pour l'ensemble des oeuvres mises en scène par une troupe pendant une année, laissant aux spectateurs le soin de les consacrer ou de les fouler au pied? Le droit du public de juger est inviolable.

Monique PAYEUR

## Un appui de principe

Dans la poursuite de sa campagne américaine d'apaisement, cette fois-ci devant l'influent National Press Club de Washington, le premier ministre René Lévesque semble s'être déniché un interlocuteur de taille en la personne du sénateur du Maine, Edmund Muskie.

Celui-ci, qui demeure un politicien fort important dans la capitale américaine, malgré son échec à la vice-présidence, en 1968, s'est en effet montré beaucoup plus conciliant à l'égard de la thèse péquiste qu'il ne l'avait été, il y a deux ans, lors de la visite de M. Trudeau, en se déclarant fermement opposé au projet d'indépendance politique du Québec.

Il est vrai qu'à ce moment-là la thèse péquiste n'avait pas subi les "adoucissements" actuels qu'on lui connaît et qu'on ne lui avait pas encore accolé l'étiquette moins apaisante de souveraineté-association.

Toujours est-il que, sur la foi des "éclaircissements" de M. Lévesque, le sénateur démocrate déclare comprendre que le Québec veut obtenir son autonomie sur le plan politique, mais dans le cadre d'un nouveau "partnership" avec le reste du Canada. Et il ajoute, en conséquence, croire que tout nouvel arrangement constitutionnel entre Canadiens, même négocié sur la base de la souveraineté-association, serait acceptable pour les États-Unis qui n'ont, de toute façon, pas à intervenir dans les affaires intérieures du Canada.

Merci, quand même, de nous le rappeler.

On sait bien qu'en formulant de telles généralités, Muskie se rappelle d'abord que l'Etat qu'il représente compte 14 pour 100 de citoyens d'origine canadienne-française et, surtout, dépend fortement du Québec pour son approvisionnement en électricité.

Toutefois, bien conscient du fait que sa croisade constituerait déjà un succès si elle pouvait au moins se gagner la bienveillante neutralité des "gens qui comptent", chez nos voisins du Sud, M. Lévesque peut se satisfaire d'avoir trouvé en Muskie un "relayer" important de la thèse péquiste, dans la mesure où celle-ci ne comprend pas la séparation pure et simple du Québec, où elle mènerait, en somme, à un réaménagement constitutionnel du Canada.

Voilà probablement ce qu'a entrevu le sénateur du Maine en jugeant cette thèse telle qu'a voulu la lui présenter M. Lévesque et à laquelle, très certainement, les recommandations du rapport de la Commission Pépini-Robarts ne manqueront pas de suggérer de substantielles nuances, en attendant une nécessaire volte-face.

Car, en somme, si M. Lévesque juge primordial de se gagner la confiance américaine, c'est dans ce seul sens qu'il pourra y parvenir.

Paul LACHANCE

richard daignault

## la démocratie au québec

### Le gros orteil des USA

Etes-vous fort en imagination? Oui?

Alors préparez-vous pour cet extraordinaire voyage.

Vous vous installez dans un satellite au bout d'une fusée géante sur une rampe de lancement quelque part en Russie.

Votre destination: une grande ville américaine.

Le but du voyage: laisser tomber une bombe hydrogène d'une puissance dévastatrice incroyable.

Vous suivez? N'ayez crainte, il ne s'agit que d'un voyage imaginaire.

C'est le départ. Vous filez vers l'Amérique à quelques milliers de kilomètres au-dessus du Pôle arctique.

Quelle est cette masse de neige, en bas, qui vous sépare encore des États-Unis? C'est le Canada, la grosse moitié du continent nord-américain.

Retenez cette image. Votre voyage imaginaire s'arrête ici.

Maintenant, transportez-vous, en esprit, à Washington, capitale des États-Unis. Vous êtes au ministère de la Défense, mieux connu sous le nom de "Pentagon".

Vous êtes un des nombreux experts américains en stratégie

globale. Votre devoir consiste à prévenir l'explosion possible d'une bombe sur le territoire américain. Votre principale ligne de défense, c'est précisément ce vaste territoire enneigé qui s'appelle le Canada.

Mais pour que vous puissiez vous défendre, le Canada doit être votre allié, la zone tampon indispensable entre vous et la Russie.

Quelles sont toutefois ces rumeurs? Il paraît qu'une querelle politique divise le pays. Le Québec veut devenir indépendant. Il y a risque qu'au lieu d'une seule nation continentale, vous soyez en face d'une poignée de petits pays divisés les uns des autres.

Les choses ne sont plus aussi simples qu'elles l'étaient auparavant. Votre tâche de stratège global se complique. Vous faites du sang de nègre.

Bon. Alors, ce petit exercice imaginaire que nous venons de faire ensemble est une adaptation, très libre, d'un exercice tout à fait semblable qu'a fait faire à ses lecteurs un journaliste américain dans le but de leur expliquer pourquoi la séparation du Québec serait un désastre pour les États-Unis. Il s'agit d'un article du journaliste William Safire du "New York Times".

Cet article a paru le 18 janvier.



## au fil des idées

### Maoïsme à la québécoise

par Gérard MARIER  
(collaboration spéciale)

Dans quelques heures, l'influent vice-premier ministre chinois, M. Deng Xiaoping (Teng Hsia-ping) arrivera à Washington pour une visite officielle de trois jours. La Maison Blanche attache la plus haute importance à l'événement, qui marque un progrès considérable dans les relations internationales.

A première vue, la politique étrangère des dirigeants chinois actuels se situe dans le droit fil de l'ouverture inaugurée par Mao, notamment avec Nixon. M. Deng Xiaoping paraît recueillir et faire fructifier l'héritage du grand timonier, mais dans les faits l'héritage de Mao vole en éclats tant au dedans qu'au dehors de la Chine.

Mao s'use plus vite que prévu. Le mythe de Lénine a duré plus longtemps que celui de Mao. Le colosse chinois dont l'influence au Québec, notamment chez les étudiants, a été incontestable, est en difficulté croissante. Fondé sur la classe paysanne, le maoïsme résiste mal aux changements industriels. Parfaitement adapté à la Chine des années 30, le maoïsme a l'air aujourd'hui d'un système artisanal, impro-

pre à relever les défis d'une production, qui pour le meilleur et pour le pire, est poussée à l'extrême. Chaque semaine, des nouvelles de Pékin nous montrent des rejets du maoïsme. Ce qui semble faire problème n'est pas la complexité du système maoïste. C'est plutôt le contraire. Le passage en Chine de la culture artisanale à la culture industrielle dévoile crûment le simplisme du système.

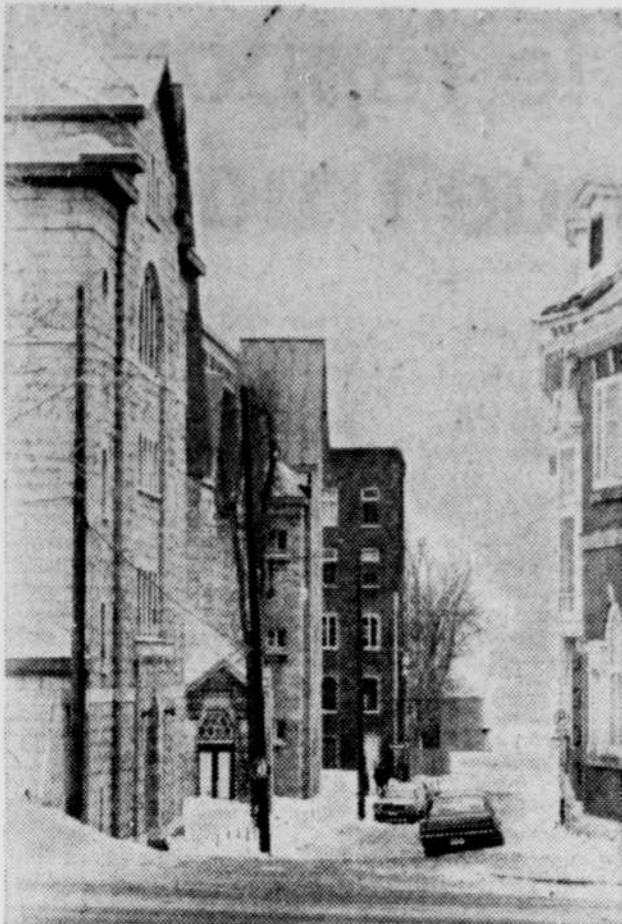
Le seul défaut d'information spécialisée, technique et professionnelle, du système maoïste serait suffisant pour provoquer sa remise en question tout entière. Mais il existe d'autres failles: l'autoritarisme du système est l'une d'elles. Le maoïsme déborde de volonté de domination; il fait bon marché de la liberté de ceux auxquels il s'adresse. Les Chinois d'aujourd'hui ont le goût de la liberté. Le mouvement est irréversible. La liberté est la pierre d'achoppement du maoïsme, si l'on veut sa tombe. La liberté brille: Mao entre dans l'ombre.

Que peut ressentir un homme appelé à légiférer pour des centaines de millions d'êtres humains? Crainte et tremblement devant un fardeau si écrasant? Sentiment de puissance? L'un n'exclut pas l'autre. Mais c'est une synthèse difficile, on ne la trouve pas chez Mao.

Jésus a interpellé vigoureusement les hommes: venez, suivez-moi; quittez tout, tout de suite, pour marcher derrière moi. Mais il a ajouté: si vous voulez. Autant il a interpellé les hommes, autant il s'est refusé à les dominer. Si vous voulez.

Nul doute que Mao a apporté une contribution inestimable à son pays humilié tant par des Chinois que par des étrangers depuis des siècles. Si je réfléchis sur le maoïsme avec si grande sévérité c'est sans doute à cause de l'utilisation que des Québécois ont fait de lui pour interpréter notre présent et façonner notre avenir. Le maoïsme à la québécoise m'a toujours semblé une séquelle d'une croyance pervertie en un Dieu dominateur, jaloux de sa gloire et de son intérêt. Le maoïsme d'ici: une religion païenne endurcie. C'est tout au moins une hypothèse qui mériterait d'être regardée de près. J'aimerais me tromper. Nous avons repris à notre compte le maoïsme sans assez d'esprit critique. Assimilation sans purification, dirions-nous en terme de théologie. On aimerait que les maoïstes québécois cessent d'être des étrangers au Québec, quitte à être moins maoïstes.

M. Marier est conseiller en éducation chrétienne à Nicolet.



Le Soleil, Jacques Deschênes

Situé à l'ouest du parlement, le complexe de la communauté du Bon-Pasteur échappera au pic des démolisseurs.

# Le complexe Bon-Pasteur sera converti en logements dès 1980

Définitivement, l'imposant complexe immobilier de la communauté du Bon-Pasteur, situé à l'ouest du Parlement, échappera au pic du démolisseur, et fera même partie intégrante de la colline parlementaire de demain.

Seule la vocation de cette institution religieuse changera: le couvent deviendra un centre communautaire voué à l'habitation coopérative et à l'humanisation de la colline parlementaire.

Telles sont du moins les perspectives élaborées hier par le député de Taschereau, M. Richard Guay, quant à l'avenir du couvent des religieuses du Bon-Pasteur, souvent fois menacé de disparaître pour faire place à des aménagements modernes de la colline parlementaire de demain.

Des membres du comité provisoire chargé d'analyser

et de définir le projet de réaménagement du couvent du Bon-Pasteur ont aussi exposé les grandes lignes de cette transformation d'une partie de la cité parlementaire de Québec.

Selon M. Joseph Baker, directeur de l'école d'Architecture de l'université Laval et l'architecte Jean Côté, les dix ou douze sections du couvent, réaménagées par étape selon les besoins, pourraient contenir 250 logements (des studios et des appartements de deux et trois pièces) qui seraient offerts prioritairement aux citoyens des secteurs Saint-Jean-Baptiste et Montcalm.

Ce programme de recyclage des immeubles du Bon-Pasteur pourrait être entrepris dans un an d'ici, estime l'architecte Côté, et le complexe d'habitation pourrait

accueillir ses premiers occupants en juillet 1980.

Le loyer de ces logements représenterait un coût économique d'environ \$200. On estime entre \$20,000 et \$25,000 l'investissement pour l'aménagement d'un logement. En 1977, une étude avait établi à \$6,5 millions le coût global d'un tel projet.

Les artisans du projet favorisent la formule coopérative déjà expérimentée par des

groupes de Québec pour réaliser un tel programme de transformation du couvent du Bon-Pasteur en habitations populaires. Selon M. Baker, quatre ou cinq coopératives pourraient administrer ce futur complexe domiciliaire.

Lors de la conférence de presse qu'il tenait hier, le député Richard Guay a fait largement état de la volonté politique exprimée par le ministre des Travaux publics et de l'Approvisionnement

du Québec, Madame Jocelyne Ouellette, qui vient de faire un accueil favorable au projet.

"Nous en sommes rendus à la possibilité des réalisations concrètes de ce projet qui me semble répondre à la trame sociale du quartier Saint-Jean-Baptiste, et à l'idée de ramener la population sur la colline parlementaire, de

l'humaniser", commentait M. Guay.

"Il faut que tous les Québécois, peu importe leur origine, leur degré de fortune ou d'éducation, aient non seulement accès à la colline parlementaire, mais qu'ils y retrouvent des valeurs auxquelles ils puissent s'identifier, se reconnaître...", souligne M. Belleau.

## Guay aurait préféré que le contrat aille à la Davie

par Roch DESGAGNE

Il faut absolument définir une stratégie de développement des deux chantiers maritimes du Québec, et en ce sens, il incombe au gouvernement fédéral de soutenir prioritairement cette industrie.

C'est la conclusion que le député Richard Guay tire des récents événements qui ont marqué l'octroi par le gouvernement provincial du contrat de construction de deux traversiers à Marine Industrie de Sorel.

Appelé à commenter la position du caucus régional du Parti québécois, qui a exprimé son insatisfaction face à la décision du gouvernement ignorant complètement le chantier naval de Lauzon, le député de Taschereau s'est dit tout à fait d'accord avec la position de ses 15 collègues de la région. "Personne ne peut évidemment être satisfait... et pour l'avenir, il faudra éviter de faire des malheureux dans la distribution des contrats", commente M. Guay.

Personnellement, le député Richard Guay aurait préféré que le contrat aille à la Davie Shipbuilding.

### Responsabilité fédérale

Le cas du contrat pour la construction de deux traversiers devant desservir Baie-Sainte-Catherine et Tadoussac, en 1980, illustre tout le problème de survie et de rentabilisation de l'industrie navale du Québec, selon M. Guay, et montre la nécessité d'établir un programme de développement des entreprises qui en dépendent.

A son avis, l'alimentation des chantiers maritimes de Lauzon et de

Sorel est essentiellement de la compétence du gouvernement fédéral.

Il estime que la contribution du gouvernement du Québec est minime, comparativement à ce qu'Ottawa, par ses ministères de la Défense et des Transports, peut signifier en construction de navires.

"Nous, notre marine, ce sont quelques traversiers, et notre armée de l'air, des bombardiers d'eau", commentait le député de Taschereau, en faisant le rapprochement entre le potentiel que représentent les deux gouvernements en termes de construction navale.

### Décision peu mûre

Pour sa part, le conseil régional du Parti québécois demande au gouvernement du Québec d'étudier attentivement la situation difficile de l'industrie navale au Québec, afin d'apporter des propositions de solution aux problèmes vécus par les travailleurs de cette industrie.

Le regroupement des 16 comtés de la région de Québec est insatisfaisant de la décision du ministre des Transports d'octroyer le contrat de construction de deux navires destinés à la Société des traversiers à Marine Industries plutôt qu'aux chantiers de la Davie de Lauzon.

Le conseil régional du PQ considère que cette décision n'a pas été suffisamment mûre et qu'on n'a pas tenu compte de certains facteurs sociaux importants, comme la mise à pied de plusieurs centaines d'employés de la Davie qui vont grossir les

rangs des chômeurs et des assistés sociaux de la région de Québec.

### La question est tranchée

Pour le ministre des Transports, Lucien Lessard, la décision qu'il a prise, et ratifiée par le Conseil des ministres, d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire, est irréversible et a été dictée par les règles préétablies pour l'octroi de travaux publics.

Le ministre Lessard rejette de ce fait la demande formulée par les autorités du chantier Davie de constituer un organisme compétent et indépendant qui aurait été chargé de parfaire une étude complète du dossier.

Selon la réponse faite, hier, par le ministre des Transports à M. Marcel Lafrance, vice-président aux opérations des Chantiers Davie Limitée, le critère dominant dont le gouvernement a tenu compte dans l'octroi du contrat à Marine Industries Ltée repose sur l'offre inférieure de \$308,000 présentée par le chantier de Sorel.

M. Lessard ne considère pas que le coût réduit de \$1,35 l'heure proposé par Davie pour les travaux supplémentaires imprévus doivent influencer sur la décision d'octroyer un contrat de cette envergure. D'ailleurs, le ministre souligne que les chantiers de Marine assurent la livraison des bateaux pour le début de l'année 1980.

"J'espère que malgré la déception que vous avez pu avoir, vous comprendrez que, comme administrateur des biens publics, je me devais de prendre cette décision", conclut le ministre des Transports du Québec, dans sa lettre à M. Lafrance.

**La Chiffonnerie INC.**  
TISSUS DE FIBRES NATURELLES  
**VENTE 20%**  
SUR TOUTE LA MARCHANDISE EN MAGASIN  
Du jeudi 25 janvier au mardi 30 janvier  
Le magasin sera fermé pour inventaire le mercredi 31 janvier.  
40, boul. Champlain, Québec  
Tél.: 694-1146

**CHAMBRES DEMANDEES POUR LA PERIODE DU CARNAVAL**  
Toute personne ayant des chambres à louer pour la période du Carnaval, du 1er au 11 février 1979, est priée de s'adresser, du lundi au vendredi, de 10.00 heures à 16.30 heures, à l'endroit suivant:  
**COMITE DU LOGEMENT DU CARNAVAL**  
60, rue D'Auteuil  
Québec  
Tél.: 692-2471  
"ACCUEILLIR CHEZ-SOI DES VISITEURS PENDANT LE CARNAVAL, C'EST ASSURER LE SUCCES DU 25ème CARNAVAL DE QUEBEC"  
"UN AUTRE SERVICE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE QUEBEC"

**Jusqu'à samedi prochain seulement :**

**DU NETTOYAGE**

**1**

**2**

**PRIX**

Même qualité exceptionnelle  
Seuls les prix ont changé!

\* Service de livraison à domicile: \$0.15, quel que soit le montant facture.

Présentez ce coupon avec votre nettoyage

**COMPLETS OU COSTUMES (2 pièces) \$1.90**  
Rég. \$3.75  
OFFRE VALABLE JUSQU'AU 3 FEVRIER 1979 pour un maximum de 10 vêtements  
EPARGNEZ JUSQU'À \$18.50

Présentez ce coupon avec votre nettoyage

**MANTEAUX (sans garniture) \$2.45**  
Rég. \$4.85  
OFFRE VALABLE JUSQU'AU 3 FEVRIER 1979 pour un maximum de 5 manteaux  
EPARGNEZ JUSQU'À \$12.00

Présentez ce coupon avec votre nettoyage

**COUVRE-LITS ORDINAIRES \$2.50**  
Rég. \$5.00  
OFFRE VALABLE JUSQU'AU 3 FEVRIER 1979 pour un maximum de 5 couvre-lits  
EPARGNEZ JUSQU'À \$12.50

Présentez ce coupon avec votre nettoyage

**DRAPERIES \$1.50 la laize**  
Rég. \$3.00  
OFFRE VALABLE JUSQU'AU 3 FEVRIER 1979 pour un maximum de 10 laizes  
EPARGNEZ JUSQU'À \$15.00

**SPÉCIAUX SUEDE**  
Procédé de nettoyage exclusif

**Jusqu'à 40% de rabais**

Présentez ce coupon avec votre nettoyage

**MANTEAUX LONGS \$14.99**  
**MANTEAUX TROIS-QUARTS \$12.99**  
**VESTES DE SUEDE \$ 9.99**  
OFFRE VALABLE JUSQU'AU 3 FEVRIER 1979 pour un maximum de 5 vêtements.  
Peau de porc, imperméabilisation nécessaire — \$2.50 additionnels

**Teinturerie Française**  
524-4886  
• 1480, de la Canadière, Québec  
• 1029, rue Cartier, Québec  
• 1003, route de l'Église, Ste-Foy

**teinturerie QUEBEC**  
529-8491  
• 155, boul. Wilfrid-Hamel, Québec  
• 5350, boul. Henri-Bourassa, Charlesbourg

**BUANDERETTES Deltanet**  
• 1345, chemin Ste-Foy, St-Sacrement  
• Plaza Laval, Ste-Foy  
• 8375, boul. Henri-Bourassa, Charlesbourg

Annnonce  
**ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE DE L'ONTARIO**  
Si vous croyez que 112 ans après la Confédération, les Franco-Ontariens devraient, dans la Capitale nationale, être directement responsables de leurs écoles, envoyez votre contribution à l'ACFO, 260 rue Dalhousie, Ottawa (Ontario) K1N 7E4 et demandez à recevoir le dossier "Pourquoi un Conseil scolaire de langue française pour la région d'Ottawa-Carleton?"

Notre **GRANDE VENTE** avant inventaire se poursuit jusqu'à la fin janvier **RABAIS de 50%** sur toute la marchandise automne-hiver en magasin.  
**Roger DeBlois INC.**  
936, rue St-Jean (Carré d'Youville)  
694-0266 — 694-1051  
Stationnement gratuit  
Chargé Master Charge American Express

**St-Raymond**  
MERCURY LINCOLN  
CTE PORTNEUF

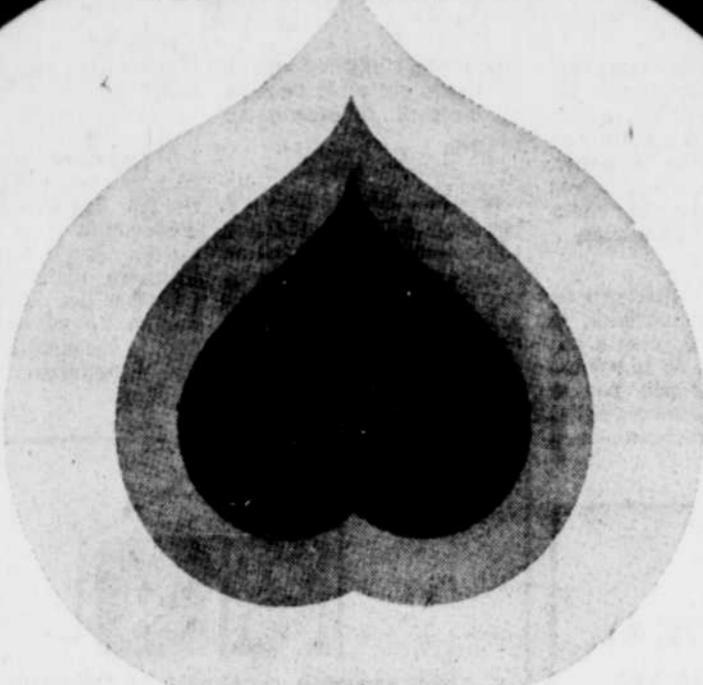
**UNE INVITATION PERSONNELLE**

**Grigore David Jean Tardif**

**SAINT-RAYMOND 337-7339**  
**QUEBEC, ligne directe 692-1313**

MERCURY LINCOLN

**ALLUMES-EN 4...  
POUR VOIR**  
SOIRÉE DE LA BOUGIE, 27 JANVIER 1979  
À COMPTER DE 18 HEURES



**PRIX À GAGNER:**  
1 PRIX DE \$25,000  
1 PRIX DE \$5,000  
5 PRIX DE \$1,000  
2 PRIX DE \$500  
141 PRIX DE \$100

200 BILLETS  
DE SUPER-LOTO

**UN CAMPGAGON CHEVROLET**



# Selon Claude Morin, le rapport Pépin-Robarts désavoue Trudeau

par Gilles LESAGE

Le rapport de la Commission de l'unité canadienne constitue un désaveu de la vision et de l'approche de M. Trudeau, selon le ministre des Affaires intergouvernementales du Québec.

Livrant des observations préliminaires à la presse, hier, M. Claude Morin a relevé quatre points fondamentaux du rapport Pépin-Robarts qui vont à l'encontre des vues du premier ministre fédéral:

- Le Québec constitue une société distincte qui, sous certains aspects, devrait avoir un statut particulier;
- il appartient au Québec et aux Québécois de décider de leur avenir;
- les questions linguistiques

relèvent des provinces et ne devraient pas être incluses dans la constitution sans leur accord;

• Il faut envisager les problèmes de façon globale et non partielle ou à la pièce, ce qu'a toujours voulu faire Ottawa.

M. Morin craint qu'après une période d'éloges et de félicitations de la part des autorités fédérales, le rapport ne soit relégué aux oubliettes, parce qu'il va à l'encontre des visées de M. Trudeau.

Le gouvernement québécois, dit-il, en fera une étude approfondie avant de le commenter à fond.

### Quelque chose de neuf

Il rappelle que le ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard, et lui-même, en ont reçu un exemplaire à Vancouver, mais que le pre-

mier et les autres ministres n'en ont pas encore pris connaissance.

M. Morin est d'avis, tout comme le président de la commission, que le rapport mérite d'être étudié dans son ensemble et non en pièces détachées. Il estime qu'il y a vraiment "quelque chose de neuf" dans ce rapport, puisqu'il s'écarte des "dogmes" fédéraux, et qu'il s'agit en conséquence plus que d'un élément parmi bien d'autres. Il aura certes un impact sur la prochaine conférence constitutionnelle, les 5 et 6 février.

Selon le ministre québécois, il appartient d'abord aux autorités fédérales de disposer du rapport, puisqu'il leur est adressé en premier lieu. Quant au Québec, il voit "plusieurs points de convergence" entre le rapport de la Commission

et les vues qu'il a lui-même exprimées, notamment à la commission parlementaire de la constitution, la semaine dernière.

Prudent dans ses commentaires, M. Morin ajoute: "Ca ne nous nuira pas."

Le Québec, ajoute-t-il, attend les réactions d'Ottawa et des autres provinces sur le fait capital, noté par la commission, voulant que "c'est à la population du Québec qu'il incombe d'exercer ses propres choix politiques et constitutionnels, et non au pays tout entier".

M. Morin relève enfin avec plaisir une des toutes premières phrases du rapport: "On ne doit pas chercher ailleurs que dans le résultat des élections provinciales du 15 novembre 1976 le point de départ de notre commission."

# Un document "lucide, ouvert et constructif" (Claude Ryan)

MONTREAL (d'après PC) — Ne cachant pas sa profonde satisfaction face aux recom-

mandations de la commission Pépin-Robarts, le chef du Parti libéral du Québec, M.

Claude Ryan a qualifié hier le document de "lucide, ouvert et constructif".

"Par la qualité de l'analyse autant que par l'originalité et la souplesse des solutions

proposées, le rapport Pépin-Robarts montre qu'il est grandement possible de chercher des solutions au problème canadien ailleurs que dans la voie de l'immobilisme ou de la rupture" a dit M. Ryan ajoutant que le document a peu près partout ouvert des horizons: nulle part, il ne ferme les portes".

Quant aux solutions proposées dans le rapport, elles ont surtout le mérite, selon M. Ryan, de n'être à peu près nulle part rigides ou définitives, laissant au contraire une ample marge pour la recherche et la discussion.

Le chef libéral québécois a surtout rendu hommage à la commission Pépin-Robarts pour avoir réussi, là où avait échoué la commission Laurendeau-Dunton, soit poser franchement le problème de la spécificité culturelle, sociale et politique du Québec.

A son avis, les pages traitant de ces questions dans le rapport Pépin-Robarts "sont sans doute les plus explicites, les moins ambiguës et les plus courageuses qui aient jamais émané à ce sujet d'un organisme fédéral".

De plus, M. Ryan a aussi voulu souligner l'attention que la commission avait portée à la dimension économique du problème constitutionnel canadien.

En matière de droits linguistiques, M. Ryan s'est dit heureux que la commission ait recommandé que les politiques fédérales de bilinguisme soient non seulement maintenues, mais que des garanties précises soient inscrites à ce sujet dans la constitution.

### Divergences

Cependant, le chef du PLQ ne peut appuyer la commission Pépin-Robarts, lorsque celle-ci propose que les provinces soient entièrement libres d'agir à leur guise en matière linguistique. "Le renoncement à toute garantie constitutionnelle en ce domaine pourrait servir de prétexte à des reculs ou à des retards déplorables dans la situation faite aux groupes minoritaires dans les provinces" a déclaré le chef libéral.

D'autre part, M. Ryan trouve intéressante la proposition de la commission de remplacer l'actuel Sénat par un Conseil de la Fédération.

**UN GRAND TOTAL DE  
\$25,000 EN PRIX  
SUPER**

**BINGO**

**Dimanche-Matin  
SUR LES ONDES DE CKCV**

**20 PARTIES PAR SEMAINE  
5 LE DIMANCHE 15 SUR SEMAINE**

**100  
VOYAGES GRATUITS  
EN**

**CALIFORNIE**

EN COLLABORATION AVEC  
**AIR CANADA**

PROCEDEZ-VOUS VOTRE COUPON DE PARTICIPATION DANS  
**Dimanche-Matin**

**VENTE D'INVENTAIRE  
PRIX DE LIQUIDATION**

**SAUCIER**

Quantité limitée

**KENWOOD**  
40 WATTS RMS par canal

Syntonisateur Kenwood KT-5500 AM/FM stéréo

Amplificateur Kenwood 40 watts RMS par canal, modèle KA-3500

2 haut-parleurs Vidéotone 50 watts RMS Woofer 8" Tweeter 2"

Modèle 750  
Table tournante semi-automatique à entraînement par courroie. Cartouche magnétique incluse.

**SUPER-SPECIAL SAUCIER**

**\$495**

Garantie: 5 ans pièces et main-d'oeuvre

PLAN MISE DE COTE

les Entreprises J.M.  
**SAUCIER**  
par la clé de Sol Inc.  
2 rue Saint-Jean 524-8431  
STATIONNEMENT FACILE DE 50 PLACES

PLAN DE CREDIT

**Poulin, Valin**

**Me Gaétane Martel**  
Les avocats Michel Poulin et Pierre Valin ont le plaisir de vous annoncer que Me Gaétane Martel s'est jointe à leur étude légale.

Me Gaétane Martel est diplômée de l'Université Laval et membre du Barreau depuis septembre 1978.

Leur bureau est situé au 2835, Ch. Comin, suite 203 (près du Fleuve), Ste-Foy. Tél.: (418) 653-2743.

Egalement bureau: 196, rue St-Michel St-Raymond, Tél.: (418) 337-2222 200, rue Principale St-Agapit, Tél.: (418) 888-3136

# Droits linguistiques des minorités La commission fait preuve de naïveté, dit Trudeau

par Patricia POIRIER

OTTAWA (PC) — Le premier ministre Trudeau esti-

me que la Commission Pépin-Robarts fait preuve de naïveté et a tort de croire que les provinces vont protéger les

droits linguistiques des minorités même s'ils ne sont pas garantis dans la constitution.

M. Trudeau a reconnu hier, lors de sa conférence de presse à Ottawa, qu'il y a effectivement un désaccord fondamental à ce sujet entre les solutions proposées par la commission sur l'unité nationale, et celles de son gouvernement.

fier aux provinces. Il a cité le cas du règlement 17 en Ontario et la loi de 1890 au Manitoba.

M. Pépin s'est contenté de sourire en apprenant la réaction du premier ministre.

## "Je ne serai pas lié par un référendum biaisé"

par Donald CHARETTE

OTTAWA (PC) — Le premier ministre Trudeau a maintenu hier qu'il n'a pas l'intention de négocier avec le gouvernement du Québec si ce dernier obtient le mandat de négocier la souveraineté-association.

Il a affirmé au cours de sa conférence de presse hebdomadaire, au lendemain de la publication du rapport de la commission Pépin-Robarts, qu'il ne se sentirait pas lié par les résultats d'un référendum qui ne peut être que biaisé. Le premier ministre canadien a laissé entendre en effet que le référendum du Parti québécois n'aurait aucune validité parce que la question ne sera pas posée d'une façon qui permettra de faire des choix très clairement.

"Les péquistes, a-t-il dit, veulent la fin du Canada, ils veulent la création d'un Etat souverain, c'est très clair. Par conséquent, je ne serai pas lié par un référendum qui embrouille la question. C'est aussi simple que cela,

je ne me soucierai même pas de négocier avec eux".

Si vous n'avez pas l'intention de négocier avec le Québec à ce moment-là, de souligner des journalistes, et si vous n'avez pas non plus, comme vous l'avez déjà dit, l'intention d'envoyer l'armée au Québec, alors que ferez-vous?

"Je continuerai de gouverner" a laconiquement répondu M. Trudeau qui doit aller bientôt en élections.

La quasi-totalité des questions au cours de cette rencontre avec la presse ont porté sur le rapport de la commission de l'unité nationale.

M. Trudeau s'est appliqué à faire la démonstration que ce rapport supporte la politique suivie par son gouvernement depuis dix ans, notamment en ce qui a trait au respect de la dualité et des régionalismes.

Il a noté néanmoins qu'il n'était pas d'accord avec certaines des recommandations

précises du groupe Pépin-Robarts, allant jusqu'à qualifier d'erreur leur position en ce qui concerne les droits linguistiques des minorités.

Pour sa part, le rapport de la commission reconnaît le droit du peuple québécois à l'autodétermination et précise que ce choix politique n'incombe pas au pays tout entier.

Contre le statut particulier

Le premier ministre Trudeau ne pense pas par ailleurs que les commissaires aient recommandé l'octroi d'un statut particulier, on y parlait d'un statut distinct, au Québec.

Selon le premier ministre canadien, la formule suggérée ressemble plutôt à "l'opting out" déjà défendue par son gouvernement.

Pour ce qui est du partage des pouvoirs, il a dit accepter l'approche suggérée par la commission: accorder certains secteurs aux provinces en échange de pouvoirs économiques centralisés à Ottawa.

On sait que dans son rapport rendu public, jeudi à Ottawa, la commission sur l'unité nationale a proposé l'abrogation de l'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique qui impose le bilinguisme au Québec.

"Nous croyons que nul obstacle constitutionnel qui ne s'appliquerait pas aux autres provinces ne devrait pouvoir entraver la marche du Québec vers sa francisation..." ont expliqué les membres de la commission.

Pour sa part, le premier ministre a rappelé qu'il croit toujours qu'il faut garantir les droits linguistiques dans la constitution parce que l'histoire a clairement démontré qu'on ne peut pas se



### MEFIEZ-VOUS de ces 2 intrus



#### LE FEU

##### PYROTECTOR 30-77

###### Smoke Sentinel

Garantie de remplacement à vie en cas de feu.

**\$37<sup>50</sup>** chacun

2 et plus, \$36.00 chacun. Commande postale et téléphonique. (Ajoutez \$1.00 de frais de manutention).

#### LE VOLEUR

##### SYSTEME SANS FIL

A partir de **\$299<sup>00</sup>**

Estimation gratuite. Approuvés MCC-UL - ULC - etc.

**RENSEIGNEMENTS: 653-6244**

La meilleure qualité de protection, service et installation offerte par les experts de

**PROTECTION DES MEULES inc.**

VAUT MIEUX UNE ANNEE TROP TOT QU'UNE JOURNEE TROP TARD!

**SIEGE SOCIAL:**  
Plaza Laval  
2750, Chemin Ste-Foy  
Suite 119

## CERAMIQUE DECOR

4220, 3e Avenue ouest — 627-0122

IMPORTATEUR  
DISTRIBUTEUR  
Place Laurier  
653-2903



- Service de planification et décoration gratuit
- Lavabos sur colonne, baignoires romaines, robinets, etc.
- Au-delà de 800 modèles de céramique en magasin
- Eviers de cuisine

TENAX — KOHLER — SELLES

Cuisines modernes

# SOLDE BI-ANNUEL



## la galerie du meuble

INC. DÉCORATION INTÉRIEURE

### ROCHE-BOBOIS

vous proposent un vaste choix de meubles à prix réduits pendant leur solde bi-annuel.

- Service de décoration intérieure.
- Mise de côté.
- Plans budgétaires.
- Livraison et installation gratuites dans les principaux centres de la province.
- Les meubles sont exempts de la taxe provinciale de 8%.

Mobillier contemporain: 18, rue Courcellette  
Mobillier traditionnel: 1299, boul. Charest ouest

# C'est justement à vous qu'on s'adresse!

Le Gouvernement du Québec a entrepris, il y a quelques mois, la mise sur pied du "Fichier central de ses fournisseurs de services et des entrepreneurs en construction", afin que tous ses contrats soient accordés de façon équitable, tenant compte des particularités régionales du Québec.

Déjà des milliers de fournisseurs se sont inscrits au Fichier central des fournisseurs du Gouvernement! Pourquoi pas vous?

Si vous travaillez pour vous-même ou si vous possédez une entreprise de services dans les secteurs suivants:

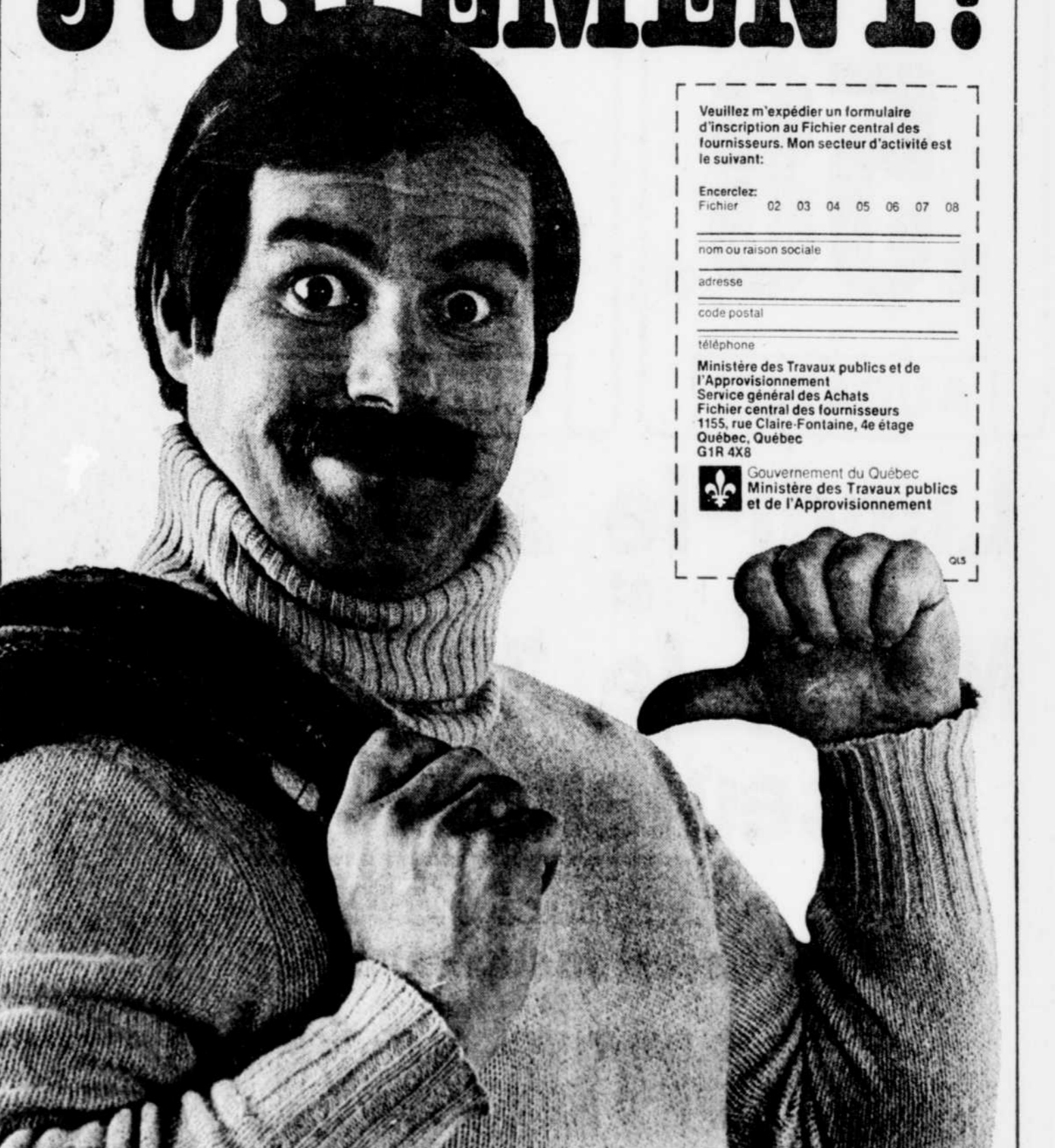
- 02 Fichier des entrepreneurs en construction: entrepreneurs généraux ou spécialisés;
- 03 Fichier des services professionnels reliés à la construction et au génie général, par exemple: ingénieurs, architectes, arpenteurs-géomètres, urbanistes, etc.;
- 04 Fichier des professionnels reliés à l'administration, par exemple: conseillers en gestion du personnel, conseillers en systèmes administratifs, conseillers en informatique, comptables, actuaires et autres

- 05 Fichier des services reliés à l'audio-visuel et aux arts graphiques, par exemple: producteurs de films, producteurs de diaporamas, photographes, graphistes, designers (3D), typographes, photogreveurs, etc.;
- 06 Fichier des services auxiliaires, par exemple: fournisseurs de personnel, services de déménagement, services d'entretien paysager, services d'entretien d'immeubles, etc.;
- 07 Fichier des services reliés à la sécurité, par exemple: agents de sécurité, armés et non armés, services divers de sécurité, transport et entreposage de documents, etc.;
- 08 Fichier des services reliés à la publicité: Agences de publicité.

Complétez le coupon ci-joint et retournez-le au ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement afin de recevoir votre formulaire de demande d'inscription au Fichier central des fournisseurs du Gouvernement.

Le Fichier central des fournisseurs du Gouvernement, c'est plus juste, justement!

# JUSTEMENT!



Veillez m'expédier un formulaire d'inscription au Fichier central des fournisseurs. Mon secteur d'activité est le suivant:

Encerchez: Fichier 02 03 04 05 06 07 08

nom ou raison sociale \_\_\_\_\_

adresse \_\_\_\_\_

code postal \_\_\_\_\_

téléphone \_\_\_\_\_

Ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement  
Service général des Achats  
Fichier central des fournisseurs  
1155, rue Claire-Fontaine, 4e étage  
Québec, Québec  
G1R 4X8

Gouvernement du Québec  
Ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement

# Aubaines en début de semaine

**OEUFS**  
DOMINION  
CANADA  
CATEGORIE "A" GROS  
DOUZAINES

**.89**

PRIX HABITUEL 1.01

**ÉCONOMIE .12**

**BACON**  
DECOUENNE  
JUBILEE  
PAQ 1 LB

**.98**

**AUBAINE!**

**LAITUE**  
ICEBERG  
DE LA CALIFORNIE  
CANADA NO 1  
GROSSEUR 24

**.58** CH.

**AUBAINE!**

**TOMATES**  
ROUGES  
DU MEXIQUE  
CANADA No 1  
EXTRA GROSSES-6x6

**.58** LB

**AUBAINE!**

**Lundi le 29 jan.**  
et  
**Mardi le 30 jan.**  
**seulement**

NOUS NOUS RESERVONS LE DROIT DE LIMITER LES QUANTITES!  
Prix en vigueur jusqu'à la fermeture lundi et mardi les 29 et 30 janvier 1979 à tous les Supermarchés Dominion ECONOPRIX, Centre de la Canadière, 2537 boul. Ste-Anne, 1500 D'Estimauville, Galeries Ste-Anne, 800 de la Canadière, 955 St-Cyrille, 435 St-Vallier, 2652 Laurier, Ste-Foy, Centre Jadis, 5555, 3e Avenue, Charlebourg, Québec, Aussi Galeries Chagnon, 300 Côte du Passage, Lévis.

**Ca c'est du supermarché**  
**Dominion**

**faits divers et justice**

## La tragédie de Barrie: encore huit blessés graves

BARRIE, Ont. (PC) — Au moins huit adolescents reposent toujours dans un état critique dans différents hôpitaux de Toronto et au Royal Victoria de Barrie, à la suite de la tragédie survenue jeudi impliquant un camion citerne et un autobus scolaire, qui a fait quatre morts et une trentaine de blessés, sur l'autoroute 400, près de Barrie.

La Sûreté provinciale ontarienne enquête présentement, à la demande du ministère des Transports d'Ontario.

Selon les premières indications, l'accident est survenu dans une courbe où les panneaux routiers indiquent une zone de vitesse de 50 kilomètres.

Le porte-parole du ministère a ajouté que la route avait été grattée à sec 90 minutes avant la tragédie, après avoir été saupoudrée de sel et de sable quatre heures plus tôt. Le porte-parole a ajouté que, selon les équipes de voirie, l'état de la chaussée était bon pour cette période de l'année.

Mais le père d'une adolescente, blessée au visage et à la tête dans cette tragédie, était furieux que les responsables du collège Weston de Toronto, d'où les étudiants étaient partis, aient permis que cette sortie ait lieu malgré les mauvaises conditions atmosphériques.

L'excursion avait d'abord

été prévue pour Honey Pot, mais au petit déjeuner au collège, on a décidé que les conditions étaient défavorables et cinq des sept autobus transportant les étudiants ont pris la route pour le Mont St-Louis, Ont., dont celui impliqué dans la collision.

Le chauffeur du camion-citerne, Peter Snider 52 ans, emprisonné une trentaine de minutes avant d'être secouru, reposait dans un état satisfaisant hier souffrant de multiples fractures.

Son épouse Margaret a expliqué que son époux travaillait depuis 14 ans avec Teledyne Transport Co., et qu'il avait un dossier routier vierge depuis 21 ans, avant l'accident de jeudi.

Le chauffeur de l'autobus, Steven Ross, n'a pas été blessé dans la collision. Il a été interrogé deux heures par les policiers et s'est abstenu de tout commentaire. Son épouse a toutefois expliqué qu'il avait déjà reçu nombre de certificats pour sa conduite sécuritaire.

**Autre accident**

Par ailleurs, dans l'est de l'Ontario, trois étudiants du cours élémentaire et un homme de 56 ans ont été blessés hier dans une collision frontale entre un autobus scolaire et une voiture, quelques milles à l'est de Prescott.

Les enfants sont retournés chez eux après avoir été traités pour différentes coupures et chocs nerveux, tandis que le conducteur de la voiture reposait dans un état satisfaisant à l'hôpital.

**philatélie**



Ce magnifique timbre en six couleurs reproduisant une miniature sur la musique datant du 15e siècle a été mis en circulation le 13 janvier dernier par les Postes françaises.

## L'Espagne a une production abondante

par Raymond DUBE  
(collaboration spéciale)

Autant il est question de l'Espagne dans ce journal dans la section des nouvelles internationales, autant il n'en a pas été question sous cette rubrique. Je ne me souviens pas d'en avoir jamais parlé. Mais il y a un commencement à tout.

Depuis que le timbre a été introduit dans ce pays en 1850, l'Espagne a été un gros producteur de timbres, l'un des principaux en Europe. Sa production entière est d'environ 2.800 timbres, lorsqu'on tient compte de toutes les catégories. Au cours des dernières années, elle a été particulièrement abondante, tout près de 60 timbres pour l'année 1977 seulement. Elle est très diversifiée et a donné, comme tous les pays, de beaux timbres et des moins beaux, mais dans l'ensemble une bonne qualité. Pour l'année qui vient de commencer, la production friserait la cinquantaine.

La première émission, celle du 24 janvier dernier, consiste en un trio consacré à l'économie de l'énergie. Elle sera suivie, le 14 février d'un timbre en l'honneur de saint Jean-Baptiste de la Salle à l'occasion du centenaire de l'arrivée des Frères des Ecoles chrétiennes en Espagne, où comme un peu partout ailleurs dans le monde, ils se sont donnés à l'éducation des jeunes.

A la fin du même mois, le 28, l'Espagne rendra hommage à quatre de ses hommes illustres: José Manrique, poète; Fenán Cabarelo, auteur; Francisco Villaespesa, poète et Gregorio Marañón Posadillo, auteur. Les sports pour tous feront le sujet de trois timbres le 14 mars. Avec avril, soit le 4, une série de cinq timbres traitant de la faune du pays, plus spécifiquement des invertébrés. A la fin du même mois, un timbre saluera l'Année internationale de l'enfant, le 27, et ce sera le 30, les deux timbres de la série Europa, qui traiteront de l'histoire des Postes.

Le 18 mai, émission d'un timbre à l'occasion de l'Exposition philatélique mondiale PHILASERDICA. Quelques jours

plus tard, le 25, deux timbres pour le Jour des forces armées. Le 15 juin, Journée du timbre, une émission d'un timbre reproduisant un message postal royal du 13e siècle. Le 27, quatre timbres sur les progrès des télécommunications. Le 400e anniversaire de la mort de Juan de Juanes sera marqué, le 29 septembre, par cinq timbres. Deux timbres continueront le 12 octobre la série Hispánica. Le 7 novembre, la paire traditionnelle de deux timbres de Noël. Les rois d'Espagne, Charles 1er, Philippe II, Philippe III, Philippe IV et Charles II feront l'objet de cinq timbres, le 22 novembre. Enfin pour terminer l'année un timbre à l'occasion de la deuxième année internationale de l'huile d'olive. Au programme de plus, figurent pour le mois de juillet, deux cartes postales.

Les émissions espagnoles sont dans l'ensemble plutôt considérables, le tirage variant entre 10 et 20 millions de timbres.

**Un peu de tout**

C'est jeudi prochain, le 1er février que sera mis en circulation le timbre de 14 cents rappelant le 25e anniversaire de reprise du Carnaval de Québec.

Depuis mercredi est ouvert à la disposition des philatélistes de Sillery et Ste-Foy, le comptoir philatélique situé au magasin Paquet de Place Laurier.

La Boutique du Timbre de M. Lauréat Veilleux a profité de la journée de mercredi pour déménager dans de nouveaux locaux, cinq fois plus vastes que ceux qu'elle occupait depuis plus de trois ans au 6 rue du Fort. Pour les habitués le changement d'adresse ne comportera aucun inconvénient car il s'agira de quelques pas à peine. C'est maintenant au 8 de la rue du Fort qu'ils devront se rendre, soit la porte voisine, mais ils n'auront pas à gravir le long escalier qui conduisait au premier étage. M. Veilleux projette d'ajouter à son commerce de timbres, une galerie de tableaux, au cours des prochaines semaines.

(Copyright Edimedia)



## Ouverture d'un comptoir philatélique du ministère des Postes

au magasin Paquet, niveau 1 à Place Laurier

à compter du lundi 29 janvier.

Tous les timbres du Canada sont disponibles.



Le 1er février prochain, émission du timbre du CARNAVAL

disponible à notre comptoir.

Ce timbre est de format vertical 30 sur 36 millimètres. Imprimé par le procédé lithographie en cinq couleurs. Une création du peintre Antoine Dumas.

## Niveleuse frappée par un train

PEMBROKE, Ontario (d'après CP) — Le conducteur d'une niveleuse à l'emploi de cette municipalité a été tué sur le coup lorsque le véhicule qu'il conduisait a été frappé par un train du CP.

Eli Corriveau, employé de longue date de la ville, qui devait prendre sa retraite en septembre prochain, nettoyait un terrain dans la basse-ville, lorsqu'il recula son véhicule sur la voie ferrée située tout près.

Selon la police, M. Corriveau n'a eu que quelques secondes pour tenter de prévenir l'accident. Après avoir frappé la niveleuse, le train n'a pu s'arrêter qu'au bout d'un demi-kilomètre.

**TIMBRES GRANDE VENTE**

RABAIS de 25% sur tous les timbres neufs ou oblitérés. Grand choix de tous pays, rares, etc. Canada inclus.

Pour un temps limité, très grande variété.

Payons pour 1966 et moins, Américain 1964 et moins.  
10\$ payons 25%  
25\$ payons 52%  
50\$ payons 1.25\$  
1.00 payons 2.50\$  
1967-68

ARGENT 25%  
**BOUTIQUE MONAION**  
Centre d'achats Jadis  
5668, 3e Avenue Ouest  
Charlebourg  
628-9101

# Le ROC s'oppose à la chasse sauvage

Depuis 2 ans, en France, le mouvement ROC (Rassemblement des opposants à la chasse) lutte pour la défense des droits des non-chasseurs et le respect du patrimoine naturel.

Cette association considère que, maintenant, la chasse est devenue beaucoup plus un hobby qu'une nécessité. Elle s'insurge contre un jeu qui consiste à donner la mort pour le plaisir de la chose.

On fait remarquer que dans ce

pays, près de 2,500,000 titulaires du droit de tuer massacrent l'une des faunes les plus pauvres d'Europe.

L'association cherche donc positivement à proposer des réformes logiques et légales pour défendre la faune et les amoureux de la nature. Le ROC entend être l'Union des usagers et des utilisateurs pacifiques de la nature.

Toutes leurs propositions n'ont qu'un but: parvenir à limiter au maximum la destruction massive de

la faune par l'éducation des chasseurs, la mise en place d'une éthique de la chasse et l'élimination impitoyable des tueurs.

Au lieu que la chasse soit "autorisée partout sauf...", on voudrait qu'elle soit "prohibée partout sauf..."

Le siège social du ROC est situé au 173, rue du Faubourg-Saint-Antoine, 75011 Paris. Bernard Groslier est président de l'association.

# Les animaux ont parfois des drôles de comportements

• Le chien Mao n'aime pas que sa maîtresse se croise les jambes quand elle est assise... A l'aide de son museau, il insiste pour qu'elle se place autrement!

• Le chien Pinceau a la manie de se mettre à hurler dès qu'il entend, à la radio ou à la TV, le refrain utilisé par la bière Laurentide dans ses commerciaux: "Lève ton verre, avec nous..."

• Les chattes Capucine et Nitouche ont eu, ensemble, 3 mises bas et le même scénario s'est produit à chaque fois: elles se délivrent entre le samedi et le dimanche midi, attendant (probablement...) une présence prolongée des maîtres qui travaillent à l'extérieur de la maison durant la semaine.

gée des maîtres qui travaillent à l'extérieur de la maison durant la semaine.

• Dans le disque "Pigs" de Pink Floyd, on peut entendre des "bruits" de moutons et de cochons. Les chattes Pacha et Isis sont très intéressées lorsqu'on le fait jouer. A chaque fois qu'elles entendent les "bruits", elles se dirigent vers le haut-parleur et le sentent avec insistance.

• Les mêmes Pacha et Isis ont l'habitude de se jucher sur la TV et de faire balloter leur queue devant l'écran lorsque celui-ci capte plus l'attention des maîtres qu'elles peuvent le faire.

• Parmi toutes les émissions de TV qu'elle regarde, la chatte Grosse Maman préfère les matchs de ballon volant, durant lesquels elle suit passionnément la petite boule qui bouge.

• Grosse Maman s'en va littéralement bouder dans un coin, face au mur, lorsqu'elle se fait gronder.

*Si votre animal a lui aussi un comportement particulier, faites-nous le savoir, nous en parlerons. Ecrivez à "Dans le sens du poil", Journal Le Soleil, 390 est. St-Vallier, Québec, G1K 7J6.*



Le vétérinaire Charles Shaubrut de New York a inventé ce véhicule adapté aux besoins de Emerald, amputé de ses pattes antérieures après s'être fait frappé par une automobile. (Photo AP)

# Le thermomètre peut être remplacé

Les pharmaciens ont commencé à placer sur leurs tablettes un "gadget" qui joue le rôle d'un thermomètre. Il s'agit d'une bande de plastique, réutilisable, qu'on place sur le front et dont la couleur

varie selon la température du corps.

Un produit tout à fait semblable est disponible pour les chiens. La bande en question s'applique toute-fois sur le ventre de l'animal. Ça coûte environ \$3.

Au cas où vous ne pourriez pas trouver le produit chez le vétérinaire ou dans les "pet shops", voici l'adresse du distributeur: Canatemp Products Ltd, 3520 Pharmacy Ave, Unit no 9, Scarborough, Ont, M1W 2T8.

**Chantelle**  
PARIS

Reflet de l'élégance parisienne

Combiné Chantelle, lastex fini Jacquard. Bonnets tulle et dentelle avec bon support. Entrejambe doublé de coton. Couleurs: chair. Tailles BCD 34 à 40.

**CHARGE X** **master charge**

LIVRAISON PARTOUT Québec et Lévis 2 heures de stationnement gratuit

**Geneviève Morel**  
Spécialiste en Confection médicale et esthétique  
281, rue St-Joseph est 522-1504

**ORDINATEURS**

"LA SEULE BOUTIQUE D'ORDINATEURS A QUEBEC"  
Répondant aux besoins d'informatique des:

- Entreprises
- Institutions d'enseignement
- Professionnels
- Amateurs

**ENTRETIEN**  
préventif et curatif à Québec!

- Ordinateurs
- Imprimantes
- Terminaux
- Calculateurs
- Montres électroniques
- Programmie

**537, boul. CHAREST est**  
**(418) 647-4422**

Heures d'ouverture: lundi à mercredi: 12:00 à 17:00  
jeudi et vendredi: 12:00 à 21:00  
samedi: 10:00 à 16:30

Collège Notre-Dame De-Belleuve

**ADMISSION 1979-1980**

Pensionnat — Externat  
Pour jeunes filles  
Cours secondaire complet  
Latin optionnel

Examen pour secondaire  
Sur convocation  
**3 février/3 mars**  
Prospectus sur demande

Bureau des admissions  
1605, chemin Ste-Foy,  
Québec G1S 2P2  
(418) 681-7781

**COURS SECONDAIRE**

**EXTRA-TICTACTO**  
LOTO INSTANTANÉE

**QUI ONT GRATTÉ ET GAGNÉ UNE CUTLASS À L'EXTRA-TICTACTO**

Pierre Aubertin Ile Perrot	Hervé Préfontaine Rosemont	Laval Michaud Ville d'Anjou	Lise Dumouchel Ville Mercier
Roch Dupré Montréal-Nord	Armand Pouliot Orsainville	Gilles Trudel Charlesbourg	André Alain St-Rock de l'Achigan
Yves Nadon Montréal	Gertrude Lessard Neufchâtel	Jacques Elbaz Montréal	Victor Bédard Lacolle
Hélène Martineau Longueuil	Guy Marin St-Laurent	André Juneau St-Gérard	Raynald Pinard Montréal
Réjean Caouette & Daniel Luneau Asbestos	Vasken Kesserian Montréal	Louis Carignan Montréal	Paul-Henri Drouin St-Férol
André Lachance Montréal	Roger Prévost Montréal	Pierre Emery Brossard	R. Desjardins St-Eustache
Yvan Matassoff Québec	Benoît Dostie Duberger	Béatrice Lamontagne Jonquière	Hélène Gagnon Wood St-Lambert
Raymond Lamonde Québec	Christian Bergeron Vanier	Jean Couture Boisbriand	Robert Fortin Ile Perrot
Guy Gagnon Château-Richer	Jean-Paul Bluteau Hauterive	Jean-Louis Thérien Montréal	René Thibault Albanel
Serge Rochon St-Jérôme	Rita Thuot Longueuil	Gérard Marinier Lac Briere	Lucienne Lagueux Charlesbourg
Pierre Brassard Deux-Montagnes	Jacques M. Tremblay Maria	Venance Allain St-Eustache	Michel Couture Ste-Marie-de-Beauce
Serge Desrosiers Repentigny	Denyse Demers Montréal	Paul Boucher Trois-Rivières	Myriam & Paul Wilson Pierrefonds
X. Panagiotopoulos Montréal	Magella Ouellet St-Eleuthère	Gilles Fleury, Roger Pichette & Gaëtan Millaire Montréal	José Bernardo Montréal
Lynne St-Amand Ste-Véronique	Ghislain Nadeau St-Romuald	Lester Gauthier Québec	Jacques Legault Thurso
Bruno Groux Lac Mégantic	Linda Sciola St-Léonard	Conrad Langevin Chicoutimi	Maurice Bétanger Québec
Marcel R. Favreau Goaticook	Denise Boisclair St-Colomban	Sanon Ribonaire Montréal	Pauline Courcy Laval
Kwan B. Chun Chomedey	Gilles Doyon Rock Forest	Joseph Compagna Montréal	Giovanni Leuzzi Montréal
Édouard Lesage Laval	Jean-Noël Bellefeuille Laval des Rapides	Jean-Bernard Boisclair Pierrefonds	André Alexander & Marcial Fortin Laval
Vasken Kotchounian Westmount	Denise Poulin Château-Richer	Bernard King Chomedey	Paul-Émile Mercier Black Lake

N.B. Tout gagnant d'un billet gratuit qui se présente chez un agent Loto-Québec n'ayant plus de billets EXTRA-TICTACTO en stock, pourra recevoir un dollar en échange ou conserver son billet qui demeurera valide à la prochaine loto instantanée.

# Une locomotive du rapido quitte la voie à Charny

par Raymond GAGNE

Un craquement subit. Je me sens tout à coup projeté vers l'avant. Le train s'arrête, les freins d'urgence viennent d'agir.

Dans le wagon de queue du rapido de Via-Rail, les gens se regardent, s'interrogent du regard. Un sentiment indéfinissable se lit dans les yeux de chacun. Personne ne sait; personne n'est sûr, mais on sent qu'il se passe quelque chose qui n'est pas coutumier.

Le conducteur, le serre-frein, le serveur vont et viennent l'air soucieux. Les voyageurs sont silencieux. On entend que le chuintement de la vapeur qui s'échappe de la machine. L'atmosphère est lourde d'inquiétude. L'attente semble interminable.

Je regarde par la fenêtre. Juste sous le wagon, l'auto-route de la Beauce. Un peu plus loin, vers l'avant, la rivière Chaudière, cachée sous la glace.

Soudainement, le serre-frein réapparaît: "Déraillement!" lance-t-il d'une voix forte. La locomotive de tête a sauté la voie! Il nous faudra patienter un certain temps! Impossible d'en savoir plus

long, puisqu'il disparaît à nouveau.

"Moi qui devais rencontrer un Torontois à 10h30", lance tout à coup mon voisin.

— "Ma réunion est à l'eau!" enchaine un autre.

Chacun y allait de ses commentaires... exprimait sa déception, analysait, à haute voix l'attitude à adopter... la décision à prendre.

Le rapido venait tout juste de quitter la gare de Sainte-Foy. Depuis à peine cinq minutes. Il avait déjà franchi le vieux pont de Québec et traversé la ville de Charny. Il ne manquait plus, en fait, qu'une centaine de pieds avant que la première locomotive s'engage sur le pont qui traverse la rivière Chaudière. Un amas de neige et de glace le soulève et la voici hors de la voie, la tête au bord de l'escarpement, prête à glisser dans le lit du cours d'eau.

Les wagons sont donc ramené à Sainte-Foy. La moitié des voyageurs quittent. Les autres trinquent et mangent... et lient connaissance.

Il est midi trente quand, tiré par deux nouvelles locomotives, le rapido repart vers Montréal.

# avis légaux · appels d'offres · soumissions

## APPEL D'OFFRES

La Régie des rentes du Québec demande des offres pour l'impression de: 12.000.000 d'enveloppes

Ceux qui désirent soumissionner sont invités à se procurer le formulaire prévu à cette fin en s'adressant à la Division de l'approvisionnement de la Régie à:

1000, Route de l'Eglise  
5e étage  
Ste-Foy  
Téléphone: (418) 643-8263

ou, par la poste:  
Case postale 5200  
Québec  
G1K 7S9

Clôture des soumissions le 20 février 1979 à 15 heures.

Seules seront prises en considération les offres venant des fabricants d'enveloppes reconnus comme tels, présentés sur le formulaire fourni par la Régie des rentes du Québec et retournés dans des enveloppes fournies à cette fin.

La Régie des rentes du Québec ne s'engage ni à accepter la plus basse soumission, ni même à en accepter une.

G. Quirion  
Division de l'approvisionnement  
Service des finances

Le 27 janvier 1979

## RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE QUÉBEC  
200-11-00042-797  
No d'identification: 013283-013284

Dans l'affaire de la faillite de: MICHEL BELANGER, (229-108-944), représentant de commerce, et DAME GISELE BOUGIE-BELANGER, (204-227-877), Technicienne de laboratoire, tous deux domiciliés et résidant au 1666, de Grand Bois, Ancienne-Lorette, P.Q.

DEBITEURS  
Avis est par les présentes donné que des soumissions cachetées seront reçues par le syndic soussigné à son bureau, au 621, boulevard Charest Est, Québec, P.Q., le ou avant le 9e jour de février 1979, à 11:00 heures de l'avant-midi, pour l'achat de l'actif suivant:

LOT 1: Résidence unifamiliale, façade en brique, sise au 1666 de Grand Bois, Ancienne-Lorette, P.Q., cet immeuble étant connu et désigné comme étant la subdivision CENT SOIXANTE CINQ du lot originel numéroté DEUX CENT QUARANTE ET UN (241-168) du cadastre officiel de la paroisse de l'Ancienne-Lorette, division d'enregistrement de Québec. 843.000

DE PLUS, cette soumission devra être accompagnée d'un chèque VISE fait à l'ordre du syndic et dont le montant représente 15% du montant de la soumission. Ce montant sera remis au soumissionnaire si sa soumission est rejetée. Ce même montant sera confisqué à titre de dommages-intérêts payés au syndic par le soumissionnaire, si ce dernier retire sa soumission avant que le syndic la rejette ou si le soumissionnaire dont la soumission a été acceptée ne conclut pas la vente.

INSPECTION  
L'actif sera visible au 1666, de Grand Bois, Ancienne-Lorette, P.Q., samedi, le 3 février 1979, de 2:00 heures à 4:30 heures de l'après-midi. La soumission sera acceptée en assumant que l'acquéreur aura examiné ledit lot et aucune garantie sous quelque forme que ce soit ne peut être fournie. L'acquéreur devra prendre possession de l'actif à ses frais, dans un délai à être convenu avec le syndic.

JEAN-GERMAIN HUOT, SYNDIC  
BUREAU DE: LeBlond, Buzzetti, Huot et associés  
SYNDICS LICENCIÉS - LICENSED TRUSTEES  
621 BOUL. CHAREST EST, QUÉBEC, QUÉ.  
G1K 3J5 / (418) 525-4641

**BELIGAU INC.**  
● encanteur 55, rue Henderson  
● évaluateur Halles du Palais Québec, Qué.  
● liquidateur Tél. (418) 692-1180

## appel d'offres

PROJET: FOURNITURE DE ROULEAUX DE PAPIER DE CAISSES ENREGISTREUSES DOSSIER: SP-195

Des soumissions pour la fourniture de rouleaux de papier de caisses enregistrees seront reçues au plus tard à 11:00 heures (heure locale) le 28 février 1979 par la Société des alcools du Québec, tel que stipulé au document d'appel d'offres.

Le document complet d'appel d'offres est disponible de 8:30 heures à 17:00 heures du lundi au jeudi inclusivement et de 8:30 heures à 13:00 heures le vendredi, aux adresses suivantes:

SIEGE SOCIAL 905, rue Delormier Montréal, Qué. H2K 3V9  
CENTRE DE DISTRIBUTION DE MONTREAL 7500, rue Tellier Montréal, Qué. H1N 3N7  
CENTRE DE DISTRIBUTION DE QUEBEC 2900, rue Einstein Ste-Foy, Qué. G1K 7N3

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant une place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société des alcools du Québec sont admises à soumissionner.

La Société des alcools du Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et le soumissionnaire ne pourra prétendre à aucune indemnité ou compensation.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE QUÉBEC NO DIVISION: 2, QUÉBEC NO: 200-11-00042-788 NO SURINT: 013048

DEBITEUR  
Dans l'affaire de la faillite de: MARCEL BLANCHETTE, opérateur de bélier mécanique, résidant au 109, rue Campagna, St-Henri, Clé Lévis.

DEMANDE DE SOUMISSIONS  
AVIS est par les présentes donné que des soumissions cachetées seront reçues par le syndic soussigné pour l'achat des actifs du dit débiteur. Le dépôt desdites soumissions devra s'effectuer au 425, boul. Charest est, suite 400, Québec, AU PLUS TARD JEUDI, le 8e jour de février 1979, à 2:00 heures p.m., pour les actifs suivants:

- LOT A: TERRAIN ET IMMEUBLE A USAGE DE RESIDENCE sis 109, Campagna, St-Henri, Clé Lévis (sujet à hypothèques) Valeur approximative de \$45.000
- LOT B: TERRAIN VACANT sis Route Kennedy, St-Isidore, Clé Dorchester (partie lot 489 n.s. du Cadastre Officiel pour la paroisse de St-Isidore, mesurant 100 x 100') - LIBRE - Valeur approximative de \$ 1.800
- LOT C: TERRAIN VACANT sis Carrier Junction, sis partie lot 239, municipalité paroisse St-Louis de Pintendre, mesurant 66.528 pieds carrés - libre Valeur approximative de \$ 8.000
- LOT D: TERRAIN VACANT sis municipalité village St-Henri, Clé Lévis, partie lot 70-B-17, mesurant 80 x 100' Valeur approximative de \$ 2.500
- LOT E: AUTOMOBILE OMNI 1978 (sujet à lien)
- LOT F: (LES CONSTRUCTIONS MARCEL BLANCHETTE INC.) Terrain et immeuble à usage de 5 logements, sis 102, Côte du Passage, Lévis, (sujet à hypothèques) Valeur approximative de \$60.000

Toute soumission devra être cachetée et, sur le recto de l'enveloppe (la face), la mention suivante devra être inscrite: SOUMISSION MARCEL BLANCHETTE. Une soumission globale peut être faite ou pour chaque item séparément.

De plus, cette soumission devra être accompagnée d'un chèque VISE fait à l'ordre du syndic et dont le montant représente 15% du montant de la soumission. Ce montant sera remis au soumissionnaire si sa soumission est rejetée. Ce même montant sera confisqué à titre de dommages-intérêts payés au syndic par le soumissionnaire, si ce dernier retire sa soumission avant que le syndic la rejette, ou si le soumissionnaire dont la soumission a été acceptée ne conclut pas la vente.

INSPECTION  
Les lots A, E et F ci-haut mentionnés seront visibles sur rendez-vous en communiquant au préalable au bureau du syndic.

Les titres peuvent être examinés au bureau du syndic soussigné. Les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture et à l'annonce des soumissions reçues, JEUDI, le 8e jour de février 1979, à 2:00 heures p.m., au bureau du syndic soussigné.

Les soumissions seront acceptées en assumant que les acquéreurs auront examiné les actifs, et aucune garantie, sous quelque forme que ce soit, ne peut être fournie, et les acquéreurs devront prendre possession des actifs à leurs frais dans les cinq (5) jours, si applicable sans aucune responsabilité de la part du syndic. Toute taxe résultant de la vente devra être assumée par les acquéreurs.

CONDITIONS DE PAIEMENT: COMPITANT sur acceptation de la soumission. Le syndic ne s'engage pas à accepter la plus haute ni aucune des soumissions.

Québec, ce 24e jour de janvier 1979. PAUL GOBEIL, syndic  
BUREAU DE: BELLAVANCE, GOBEIL & MARQUIS 425, Boul. Charest est, suite 400 Québec, G1K 3H9 SYNDICS



## AVIS

est, par les présentes, donné que la Ville de Québec s'adressera à l'Assemblée Nationale, à sa présente ou à sa prochaine session, pour demander des amendements à sa charte, le chapitre 95 des lois de 1929 et ses amendements, et notamment pour:

- 1- Modifier certaines dispositions concernant les élections et notamment pour permettre au conjoint d'un locataire de se porter candidat et pour éliminer la valeur inscrite au rôle comme condition de mise en candidature;
- 2- Réglementer ou défendre le stationnement sur les terrains privés appartenant à la Ville;
- 3- Permettre de confier à des tiers l'administration des marchés publics;
- 4- Etablir, par résolution du Comité exécutif, les rues à sens unique et les endroits où le stationnement et les arrêts des véhicules sont interdits;
- 5- Clarifier les dispositions relatives à la pension des conseillers et à la durée de leur fonction;
- 6- Payer au notaire de la Ville un traitement annuel fixe pour tenir lieu des honoraires prévus au tarif des notaires;
- 7- Fixer le montant maximum des amendes imposables;
- 8- Rendre applicables aux adjoints du gérant les dispositions de l'article 173a;
- 9- Obliger les villes voisines à contribuer financièrement au pavage, à l'entretien, à la signalisation et au déneigement des rues de la Ville qui longent un ou des terrains qui se trouvent dans ces municipalités voisines;
- 10- Décréter par règlement que les frais encourus par la Ville pour faire disparaître des nuisances constituent une charge sur la propriété ou elles étaient situées;
- 11- Modifier le nombre de membres du Comité exécutif et déterminer le mode de désignation du vice-président;
- 12- Autoriser le maire à désigner le président des différents comités sur motion dûment présentée par lui et adoptée par le Conseil ou par le Comité exécutif, le cas échéant;
- 13- Réglementer le stationnement sur les terrains privés des centres commerciaux et conclure, à ce sujet, des ententes avec ces derniers;
- 14- Permettre aux conseillers de souscrire avec les fonctionnaires à une assurance collective;
- 15- Réglementer la circulation de façon à réserver des voies aux véhicules suivant leur catégorie et le nombre de leurs passagers;
- 16- Modifier le mode d'imposition de la taxe de neige;
- 17- Préciser le pouvoir de vendre des immeubles de gré à gré;
- 18- Modifier le mode d'imposition de la taxe d'eau;
- 19- Déterminer les conditions à respecter pour obtenir un permis de démolition d'un bâtiment;
- 20- Abroger certaines dispositions qui restreignent le pouvoir général d'adopter des règlements de zonage et de construction pour l'ensemble du territoire;
- 21- Modifier le paragraphe 43 de l'article 336 de façon à permettre à la Ville de fixer une marge de recul avant supérieure à 25 pieds;
- 22- Assurer l'exclusivité de la compétence de la Ville à l'intérieur de son territoire et plus particulièrement à l'intérieur des limites de l'arrondissement historique de Québec, en ce qui concerne l'adoption de règlements concernant le zonage, la construction et le lotissement;
- 23- Réglementer l'installation des systèmes d'alarme contre les intrus et exiger un permis à cette fin aux conditions fixées par le Conseil;
- 24- Réglementer pour exiger l'installation de systèmes d'alarme, de détecteurs de chaleur ou de fumée, ou de gicleurs automatiques dans tous les bâtiments de la Ville;
- 25- Obtenir les pouvoirs de contrôler la plantation, l'émondage et l'abattage des arbres ou autres végétaux dans la ville, tant ceux situés sur la propriété publique que privée;
- 26- Intégrer le système international d'unités dans les dispositions législatives qui concernent la Ville de Québec;
- 27- Réglementer ou prohiber les auvents, les abris ou autres constructions ou parties de construction ou installations permanentes ou temporaires faites de matériaux non rigides ou semi-rigides;
- 28- Limiter, par règlement, le nombre d'usages semblables ou identiques à l'intérieur d'une même zone ou d'un même secteur;
- 29- Soustraire la Ville à l'obligation de traduire en anglais ses règlements;
- 30- Modifier le processus d'adoption en première lecture et en deuxième lecture des règlements;
- 31- Permettre d'échelonner sur une période n'excédant pas trois (3) ans l'accroissement des taxes résultant de travaux de restauration ou de rénovation;
- 32- Réglementer ou prohiber la garde des animaux et obliger le propriétaire ou gardien de tels animaux à recueillir ou à nettoyer les excréments et à se munir des instruments nécessaires à cette fin;
- 33- Permettre à la Ville de construire une ou plusieurs ceintures communautaires et obliger les propriétaires ou gardiens de chevaux à y conduire leurs animaux pour ébergements moyennant un loyer dont le montant est fixé par le Conseil;
- 34- Abroger les dispositions de la charte de la Ville concernant l'homologation du plan général de la Ville (articles 440 - 442 - 443 - 444 - 445 - 446 447 - 448 et 449) et étendre à la Ville de Québec les dispositions de l'article 430 de la Loi des cités et villes;
- 35- Obliger le propriétaire d'une enseigne ou d'un panneau-réclame non conforme au règlement concernant les enseignes, à les rendre conformes dans un délai de cinq (5) ans de l'adoption d'un tel règlement ou de l'enlever et prescrire que les enseignes qui n'ont pas été enlevées ou rendues conformes dans le délai fixé peuvent être enlevées par la Ville sans indemnité;
- 36- Refondre les dispositions de la section relative aux emprunts et préciser les pouvoirs du Conseil en matière d'emprunt à long terme et permettre à ce dernier de déléguer au Comité exécutif les pouvoirs qu'il exerce en cette matière quant aux modalités d'emprunt;
- 37- Permettre à la Ville d'imposer une taxe d'affaire aux institutions régies par la Loi des Caisses d'Épargne et de Crédit et permettre au trésorier d'y effectuer des transactions;
- 38- Permettre à la Ville de conclure, conjointement avec d'autres organismes publics, des contrats pour la fourniture de biens et de services et procéder à cette fin à des demandes de soumissions, conjointement avec ces autres organismes;
- 39- Prévoir que le budget de la Ville, ainsi que les règlements d'impositions de taxes doivent être adoptés par le Conseil le 1er mai plutôt que le 1er avril de chaque année;
- 40- Obliger tout contrevenant à un règlement municipal à s'identifier à la satisfaction d'un agent de la paix et décréter que le refus de s'identifier constitue une infraction à l'encontre de la paix et l'ordre public;
- 41- Permettre au Conseil d'affecter tout surplus d'un exercice financier terminé à toutes fins municipales;
- 42- Déterminer le mode de rémunération du Maire, des membres du Conseil et du Comité exécutif;
- 43- Déterminer le quorum du Conseil;
- 44- Permettre au Comité exécutif d'exiger comme condition d'émission d'un permis de construction un dépôt de garantie d'exécution des travaux;
- 45- Obliger, par règlement, les personnes qui souillent le domaine public à effectuer le nettoyage qui s'impose ou, à défaut, à payer le coût du nettoyage effectué par la Ville et à imposer des amendes aux contrevenants;

Et tous autres amendements qu'elle jugera nécessaires ou utiles pour la bonne administration de ses affaires et dans l'intérêt de ses citoyens.

QUÉBEC, le 21 décembre 1978.  
RICHIEU, ROY, BLIST & BOUTIN  
Procureurs de la Ville de Québec.

SERVICES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
**AVIS PUBLIC**  
Loi de la qualité de l'environnement (1972, chapitre 49)

Conformément aux dispositions de l'article 25 de la Loi de la qualité de l'environnement (1972, chapitre 49), telle que modifiée par le projet de loi numéro 69 sanctionné le 21 décembre 1978, le Directeur des Services de protection de l'environnement donne avis qu'il a émis en date du 8 janvier 1979 un avis préalable à l'émission d'une ordonnance à L'Industrielle Compagnie d'Assurance sur la Vie en vue d'obliger cette dernière à corriger les problèmes de bruit communautaire qu'elle cause à Sillery.

Copie de cet avis préalable à l'émission d'une ordonnance et du rapport d'échantillonnage considéré aux fins de l'ordonnance projetée sont disponibles, pour consultation par le public à l'Hôtel de ville de Sillery, 1445, avenue Maguire, Sillery, jusqu'au 15 février 1979.

Le Directeur-adjoint des Services de protection de l'environnement Québec, le 8 janvier 1979

Transports Canada  
**APPELS D'OFFRES**  
PROJET: PROLONGEMENT DE 457 METRES DE LA PISTE EN BETON 06-24, CONSTRUCTION D'UNE VOIE DE CIRCULATION ET TRAVAUX AUX ELECTRIQUES CONNEXES, A L'AEROPORT DE QUEBEC, ANCIENNE-LORETTE, QUE.  
DATE DE CLÔTURE: Le 28 février 1979  
EXAMEN DES DOCUMENTS: Association de la Construction de Montréal et de Québec

Les soumissions cachetées et adressées au Surintendant, Gestion du Matériel, Transports Canada, pièce 175-C, Edifice de l'Administration régionale, Aéroport de Montréal, Dorval, Québec, (696-3203), seront reçues jusqu'à 15:00 heures, heure locale, le 28 février 1979.

Les documents de soumission seront obtenus à l'adresse ci-dessus sur présentation d'un chèque visé remboursable de \$100 pour le projet ci-dessus, fait au nom du Receveur général du Canada.

Le Ministère ne s'engage à accepter aucune des soumissions.

A.O. Dumas, Administrateur régional du Québec.  
Administration canadienne des Transports aériens  
Le 22 janvier 1979

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC  
**appel d'offres**  
PROJET: ÉTIQUETTES DE BOUTEILLES DOSSIER: SP-190

Des soumissions pour la fourniture d'étiquettes de bouteilles seront reçues au plus tard à 15:00 heures (heure locale) le 12 février 1979 par la Société des alcools du Québec, tel que stipulé au document d'appel d'offres.

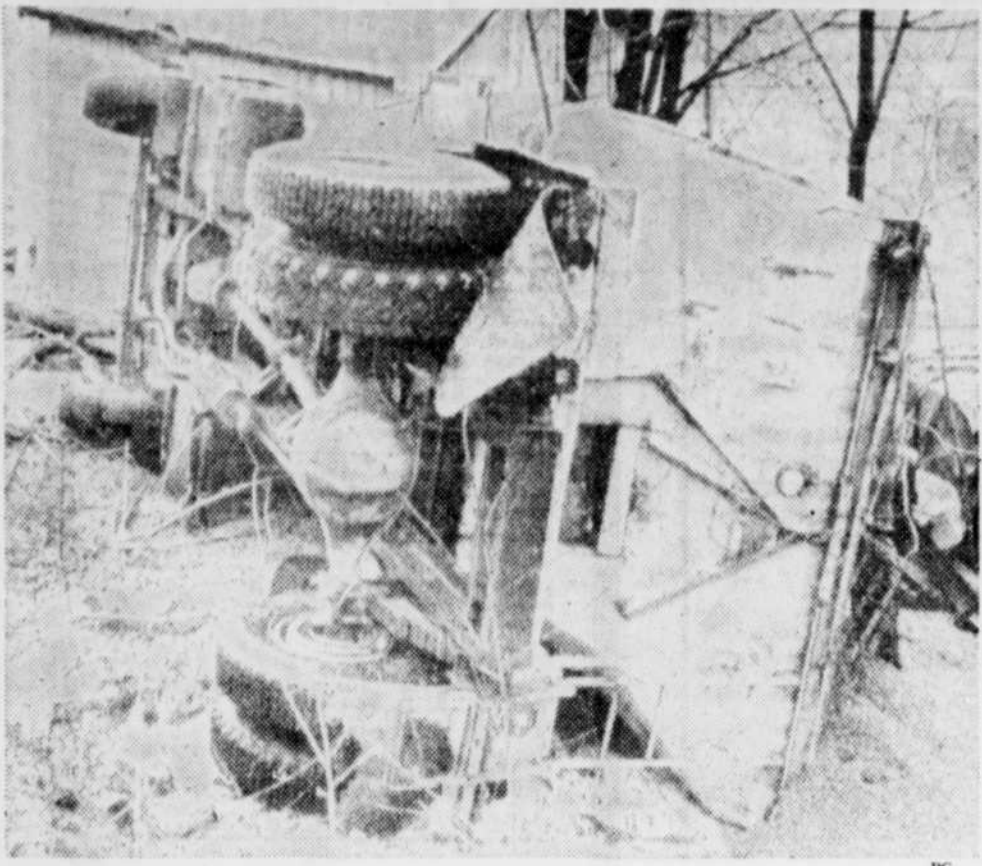
Le document complet d'appel d'offres est disponible gratuitement de 8:30 heures à 17:00 heures du lundi au jeudi inclusivement et de 8:30 heures à 13:00 heures le vendredi, au Service des achats, matériel, fournitures et services, aux adresses suivantes:

SIEGE SOCIAL 905, rue Delormier Montréal, Qué. H2K 3V9  
CENTRE DE DISTRIBUTION DE MONTREAL 7500, rue Tellier Montréal, Qué. H1N 3N7  
CENTRE DE DISTRIBUTION DE QUEBEC 2900, rue Einstein Ste-Foy, Qué. G1K 7N3

Seules les personnes, sociétés, compagnies ou corporations ayant une place d'affaires au Québec, et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société des alcools du Québec sont admises à soumissionner.

Le soumissionnaire doit fournir avec sa soumission, comme cautionnement de soumission, soit un chèque visé, établi à l'ordre de la Société des alcools du Québec, tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse d'épargne ou de crédit du Québec, pour une valeur de 10% du montant total de sa soumission, montant valide pour au moins 90 jours de la date d'ouverture des soumissions, soit une garantie équivalente, souscrite par une compagnie autorisée à se porter caution dans le Québec.

La Société des alcools du Québec se réserve le droit d'accepter, en tout ou en partie, toute soumission reçue. De plus, elle ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et le soumissionnaire ne pourra prétendre à aucune indemnité ou compensation.



Même la voirie y goûte

Il y a des jours, l'hiver, où tout le monde y goûte, même les camions de la voirie. Le cas s'est produit, hier, à Head of St. Margaret's Bay, au sud de la Nouvelle-Ecosse, quand un camion qui répandait du calcium a dérapé et est allé s'arrêter, renversé, dans le fond d'une cour.

## "Une leçon de démocratie syndicale pour le SFPQ"

Le président de la section transports "MIXTE" (STM) du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec (SFPQ), M. Jean-Marie Girard, qualifié de "bonne leçon de démocratie syndicale" la décision rendue par le juge André Desjardins, de la Cour provinciale, aux dépens du SFPQ, dans la cause du greffier-audencier Raymond Saint-Pierre.

C'est une leçon de démocratie dont sauront profiter, nous l'espérons, tous les syndicalistes du Québec, a déclaré M. Girard, dans un communiqué. Nous croyons que d'autres syndiqués se prévaudront maintenant de la protection que leur accorde l'article 1053 du Code civil lorsqu'ils seront lésés par des décisions arbitraires ou illégales de la haute direction de leur syndicat respectif.

Selon le président de la

STM, M. Saint-Pierre, en faisant appel à la Cour d'accès à la justice par le biais d'une petite créance, s'est dressé contre un abus de l'établissement syndical du SFPQ, présidé par M. Jean-Louis Harguindeguy.

Rappelons que M. Saint-Pierre a été l'un des employés du palais de justice à manifester de la réticence à participer aux arrêts de tra-

vail, survenus les 14 et 16 juin dernier, au sein de la fonction publique du Québec, pour protester contre l'adoption de la loi 53 à l'Assemblée nationale. Mais il a été le seul à réclamer comme citoyen son droit au travail en exigeant du SFPQ d'être dédommagé pour la perte de salaire occasionnée par la grève illégale déctée, sans consultation de la base, par l'établissement du SFPQ.

### COMMUNIQUE

A l'occasion de son assemblée générale annuelle, qui sera tenue au Château Bonne Entente à 16:00 le mardi 30 janvier, l'Institut Canadien des Ingénieurs recevra comme conférencier monsieur Daniel Parfstein, sous-ministre adjoint et directeur du Bureau de l'Amiante chargé de la mise en application de la politique de l'amiante. Monsieur Parfstein traitera de la Recherche et du Développement dans l'amiante au Québec. La conférence sera présentée à 17:00. Tous les ingénieurs intéressés sont invités à y assister.

## Les sténographes de l'Assemblée nationale lancent un ultimatum

par J.-Claude RIVARD

Le gouvernement du Québec s'est vu lancer un ultimatum des employés de l'Assemblée nationale pour qu'il respecte, d'ici le 31 janvier, les impératifs d'une sentence arbitrale relative à leur semaine de travail de quatre jours.

A défaut d'agir, de la part du procureur général, on reviendra devant la Cour supérieure, pour tenter d'y obtenir une ordonnance identique à celle rendue le 28 décembre par le juge Georges Pelletier, pour chacun des 235 griefs, logés par une trentaine d'employés.

La nouvelle a été confirmée, hier après-midi, par Me Jean Poudrier, procureur du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec.

Me Poudrier a révélé qu'après le jugement du juge Pelletier, refusant d'intervenir pour modifier la sentence arbitrale rendue par le juge

Jean Bérubé, le 15 novembre 1977, le procureur général du Québec lui a répondu qu'il ne se sentait lié, par ces jugements, qu'en regard des griefs postérieurs au mois de mars 1976. Au nom du SFPQ, le procureur général a officiellement été avisé hier qu'on reviendra, de nouveau, en Cour supérieure.

Comme le révélait, Me Poudrier le mois dernier, au moment du dépôt du jugement Pelletier, les recours devant la Cour supérieure semblent avoir un effet magique pour favoriser la compréhension de la partie patronale, en regard de la sentence arbitrale litigieuse et de la convention collective. Ce que l'on n'avait pas réussi à comprendre, en plus de deux ans, on l'a subitement compris avant de se présenter devant le juge Pelletier, le 6 novembre 1978, en ce qui concerne les quatre griefs logés par la sténographe Céline Poulin. Le juge Pelletier s'était effectivement basé sur une

confession des faits, déposée par le procureur gouvernemental, pour refuser d'intervenir dans la décision du juge Bérubé.

### Sentence arbitrale

Document particulièrement volumineux, la décision arbitrale du juge Bérubé avait procédé à l'étude des conditions exceptionnelles de travail qui prévalent à l'Assemblée nationale.

Les employés, presque tous sténographes ou sténotypistes, bénéficient d'une semaine de travail de quatre journées de durée irrégulière. Par exemple, le premier jour peut être de dix heures, le second de trois heures, le troisième de cinq, etc...

Le problème s'est posé lorsqu'il a fallu évaluer les périodes d'absence de ces

employés pour fins de vacances ou de maladie... L'employé devenant malade, par exemple, un jour de six heures se faisait "couper" un jour et demi de congé-maladie; l'employé malade, lors d'une journée de travail de trois heures, ne se faisait pas "couper" qu'une demi-journée.

Ce mode d'évaluation a fait en sorte que certains employés se sont soudainement retrouvés assujettis à des semaines de travail de quatre jours et demi et même de cinq jours...

Le mérite de la décision arbitrale du juge Bérubé est d'avoir précisé que chaque jour, quelque soit sa durée horaire, constitue une journée distincte de travail. Si l'on est malade pendant un jour de dix heures, c'est tant

mieux pour l'employé; si l'on est malade un jour de trois heures, c'est tant pis pour lui...

### On a "compris"

S'il faut en croire Me Poudrier, il semble bien qu'en fait, l'on ait très bien compris la portée de ce jugement, au niveau du gouvernement, surtout après que l'on eut constaté que certains employés tombaient plus facilement malades pendant les journées de dix heures...

Au niveau du SFPQ, on est convaincu que ce régime de travail particulièrement avantageux risquerait de se généraliser au sein de la fonction publique, à la faveur des présentes négociations pour le renouvellement d'une convention collective de travail.

L'ORDINATEUR INDIVIDUEL

pour la maison ou le bureau, le

**PET 2001** de Commodore

chez

**ORDINATEURS**  
537, boul. Charest est  
(418) 647-4422

Heures d'affaires: Lundi à mercredi: 12h00 à 17h00  
Jeudi à vendredi: 12h00 à 21h00  
Samedi: 10h00 à 16h30

**VENTE DE JANVIER**  
TISSUS IMPORTÉS SEULEMENT

**40%** sur tous les tissus en magasin  
DE RÉDUCTION (sauf les doublures) toute vente finale

Toutes les cartes de crédit acceptées — stationnement facile

**LOEWIG**

52, Côte de la Fabrique, Québec - Tél.: 692-2263  
Heures d'ouverture: de 9h30 à 17h30 — Ouvert jeudi soir jusqu'à 21h

**VENTE**

JUSQU'AU 15 FÉVRIER

IMPORTATION AMÉRICAINE

TABLE EN VERRE ET CHROME

36" X 72"

RÉG. \$899

**SPÉCIAL \$450**

6 CHAISES EN CHROME, CANE ET VELOURS BRUN

RÉG. \$405 CHACUNE

**SPÉCIAL \$150**

1 SEUL ENSEMBLE

**LE MOBILIER INTERNATIONAL**  
SEULEMENT AU 231 ST-PAUL, QUÉBEC, TÉL. 692-0670

mon tout:

Les restaurants A&W du boul. Hamel à Québec et du boul. l'Ormière à Neufchâtel sont maintenant plus grands

Oui maintenant plus grands pour mieux vous servir. Une ambiance intérieure toute nouvelle agrémentée de bien jolies choses. Une musique tout-à-fait dans le ton.

Des plantes vertes qui vous chatouillent la vue. Et des bars-à-salade qui vous feront frémir rien qu'à penser à toutes les façons « de s'en faire une vraie ».

Quoi d'autres? Des repas complets, des hôtesses charmantes, la root beer à 4°C, de la bonne soupe-maison, des desserts fabuleux (c'est si bon), et un Grand Ours qui fait badum, badum badum...

**A&W**

L'important c'est d'être différent



## Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

**Admission pour septembre 1979**  
inscription — avant le 1er mars 1979

L'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec vous offre 6 programmes sanctionnés par des diplômes du ministère de l'Éducation (scolarité gratuite)

### Gestion des entreprises

- (niveau collégial)  
— 430.01 Hôtellerie  
— 430.02 Services alimentaires  
— 414.00 Tourisme

### Métiers de l'alimentation

- (niveau secondaire V — professionnel long)  
— Cuisine professionnelle  
— Pâtisserie-boulangerie  
— Service de restaurant

### Conditions d'admission

- Être résidant canadien
- S'inscrire avant le 1er mars 1979
- Se qualifier auprès du Comité de sélection
- Au niveau collégial: avoir réussi le secondaire V avec le cours de mathématiques 522
- Aux cours des métiers de l'alimentation: avoir réussi le niveau secondaire IV général ou professionnel avec le cours de mathématiques 412

### Renseignements

Bureau du registraire  
Service des admissions  
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec  
401, rue de Rigaud  
Montréal H2L 4P3

**Tél.: (514) 873-4163** poste 320

Vous pouvez aussi vous adresser au responsable de l'information scolaire de votre institution.



**COLLÈGE O'SULLIVAN LIMOILOU**  
1008, 31ème Avenue, Québec  
523-4769

**«UNE COMPÉTENCE QU'ON RECONNAÎT»**

Cours intensif et cours régulier de jour pour garçons et filles

- secrétaire de service
- sténo-dactylo
- commis comptable
- commis de bureau

Demandez à recevoir notre dépliant d'informations

## PROGRAMME DE MAITRISE EN ÉTUDE DES SOCIÉTÉS RÉGIONALES

L'étude des sociétés régionales abordée dans une perspective multidisciplinaire.

### OBJECTIFS DU PROGRAMME:

Ce programme de maîtrise associe enseignement et recherche afin de promouvoir la réflexion théorique sur le concept de région et la formation scientifique d'agents de changement. Dans un cadre multidisciplinaire, le programme offre une séquence planifiée d'activités comprenant un tronc commun de formation, la spécialisation dans un champ d'études et la rédaction d'un mémoire de recherche.

### CONDITIONS D'ADMISSION:

Être titulaire d'un baccalauréat en sciences humaines, en sciences économiques ou l'équivalent, avec une moyenne cumulative d'au moins 2,8/4 ou l'équivalent.

### GRADE:

Maître ès arts (M.A.)

### DEMANDE D'ADMISSION:

Date limite: 1er mars 1979

### RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES:

Directeur du programme de  
Maîtrise en étude des sociétés régionales  
Université du Québec à Chicoutimi  
930 est, Jacques Cartier  
Chicoutimi, Québec G7H 2B1  
Téléphone: (418) 545-5604



Université du Québec à Chicoutimi

1969-1979 Le réseau de l'Université du Québec: dix ans de réalisations

## DES ÉTUDES UNIVERSITAIRES À L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

### MAIS POURQUOI PAS!

Pensez-y donc très sérieusement. Cette université est capable de répondre à la plupart des besoins de formation universitaire des Québécois avec:

### 65 PROGRAMMES D'ÉTUDES...

- 32 programmes de baccalauréats
- 23 programmes de certificats de premier cycle
- 10 programmes d'études de deuxième et de troisième cycles.

### DANS LES SECTEURS D'ENSEIGNEMENT SUIVANTS:

- |                   |                      |
|-------------------|----------------------|
| ACTIVITÉ PHYSIQUE | LETTRES              |
| ADMINISTRATION    | SCIENCES PURES       |
| ARTS              | SCIENCES RELIGIEUSES |
| ÉDUCATION         | SCIENCES DE LA SANTÉ |
| SCIENCES HUMAINES | SCIENCES SOCIALES    |
| INGÉNIEURIE       | SCIENCES DE LA TERRE |

### ET SURTOUT...

- Une université de taille humaine et en plein essor.
- Une équipe de professeurs jeunes, dynamiques et sensibles aux besoins de leurs étudiants.
- Une vie étudiante active et formatrice.
- Un environnement exceptionnel: la magnifique région du Saguenay-Lac Saint-Jean.

APRÈS SEULEMENT 10 ANS, L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI C'EST DÉJÀ TOUT CELA. DEMANDEZ-Y VOTRE ADMISSION.

Pour tout renseignement, communiquez avec:

Le Bureau du registraire,  
Université du Québec à Chicoutimi,  
930, rue Jacques-Cartier est, Chicoutimi (Québec)  
G7H 2B1  
Téléphone: (418) 545-5613



Université du Québec à Chicoutimi

## 4 Questions importantes pour votre avenir

1. Une accréditation professionnelle reconnue par le gouvernement et hautement estimée dans le monde des affaires vous aidera-t-elle à obtenir le poste que vous cherchez?  Oui  Non
2. Aimez-vous la comptabilité et la gestion financière?  Oui  Non
3. Aimeriez-vous relever le défi de la comptabilité de gestion en tant que cadre supérieur?  Oui  Non
4. Désirez-vous améliorer votre situation par l'obtention d'une accréditation professionnelle en comptabilité de gestion?  Oui  Non

Alors vous êtes intéressé très probablement à une carrière professionnelle de comptable en gestion.

Notre rôle, c'est de vous aider à planifier cette carrière.

Veillez donc nous retourner le coupon ci-dessous, et il nous sera agréable de vous faire parvenir notre prospectus.



Le comptable professionnel en gestion

C.P.C.A.I.Q.  
1509, rue Sherbrooke  
Bureau 1,  
Montréal (Québec) H3G 1L7

Nom: \_\_\_\_\_ Prénom: \_\_\_\_\_ LS B

Ville: \_\_\_\_\_ Code postal: \_\_\_\_\_

N° de Téléphone: \_\_\_\_\_

## COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DE SAINTE-FOY

### SITUATION SUITE À L'INCENDIE AU COLLÈGE

Dans la soirée du mardi 23 janvier 1979, un incendie a détruit la salle "La Margelle" (ancienne chapelle du Collège) et nécessité l'intervention intensive des pompiers de la ville de Sainte-Foy et de la ville de Québec. L'eau et la fumée ont causé des dégâts considérables aux ailes A, C et D du Collège.

À la suite de cet incendie, toutes les activités du Collège sont suspendues jusqu'au lundi 29 janvier prochain: enseignement régulier, éducation aux adultes, Centre sportif.

Les cours de l'enseignement régulier reprendront le lundi 29 janvier 1979.

L'ensemble des opérations reliées à la récupération, aux inscriptions et au début de la deuxième session, tant pour l'enseignement régulier que pour l'éducation aux adultes, sont décalées d'une semaine comme suit:

- reprise des cours lundi le 29 janvier 1979;
- fin de la période de récupération vendredi le 9 février 1979;
- période d'inscription à l'éducation aux adultes les 1er, 2 et 3 février 1979;
- période d'inscription à l'enseignement régulier les 6, 7, 8 et 9 février 1979;
- début de la session d'hiver 1979 à l'enseignement régulier le lundi 12 février 1979;
- début de la session d'hiver 1979 à l'éducation aux adultes le lundi 19 février 1979.

LA DIRECTION DU COLLÈGE DE SAINTE-FOY

SERVICE DU PERSONNEL  
COLLÈGE DE SAINTE-FOY  
2410 CHEMIN SAINTE-FOY  
QUÉBEC, G1V 1T3



C'EST BIEN PARTI

## Continue

Le Collège Mérici t'offre le COURS COLLÉGIAL GÉNÉRAL PRIVÉ Pour garçons et filles conduisant à l'université

SCIENCES DE LA SANTÉ  
SCIENCES PURES  
SCIENCES HUMAINES  
SCIENCES DE L'ADMINISTRATION  
LETTRES

- Programme du Ministère de l'Éducation
- Admissible aux Prêts et Bourses du Ministère de l'Éducation et aux bourses Mérici
- Service de résidence à l'extérieur
- Date limite d'inscription: 1er mars

Pour plus de renseignements, écris ou téléphone au Collège Mérici  
755, Chemin St-Louis  
Québec, G1S 1C1  
Tél.: 683-1591

N.B.: Nous offrons aussi le cours de techniques d'éducation spécialisée conduisant au marché du travail (3 ans).

## APPRENEZ À PILOTER AVEC NOUS

### COURS POUR L'OBTENTION DE LA LICENCE DE PILOTE PRIVÉ

#### SESSION HIVER 79

Québec Aviation Ltée offre un programme de formation pour le pilote privé adapté aux besoins des pilotes d'aujourd'hui. Québec Aviation Ltée met à votre disposition 7 instructeurs ainsi qu'une flotte de 13 avions modernes. Pour plus d'informations sur nos programmes de formation contactez-nous dès maintenant



### OFFERT EN COLLABORATION QUÉBEC AVIATION LTÉE

(LE TAPIS ROUGE AÉRO SERVICES INC.)  
Hangar # 2, Aéroport de Québec  
Québec G2E 3M3



LE CEGEP F.-X. GARNEAU  
1660 boul. de l'Entente, Québec

INFORMATION 418-872-1200



QUÉBEC AVIATION LTÉE, c'est aussi un service de vol nolisé (avion-taxi), un service de vente et d'entretien d'avion.

# Procès Pabiou Un conseiller de Sillery courtisait la victime

par Jean-Claude RIVARD

A l'époque où elle fut trouvée inanimée dans sa baignoire, plus spécialement le 27 novembre 1975, Christiane Ginas-Lenain, était courtisée par le conseiller municipal Tony Caron, de Sillery, aujourd'hui décédé.

C'était aussi l'époque où son concubin éconduit, Jean-Jacques Pabiou, — possiblement dépressif — tentait de la convaincre, sans succès, de reprendre la vie commune, si possible, à Montréal.

C'était de même, l'époque où la victime subit une perte d'environ \$24,000, après son association avec une dénommée Colette Trudel pour l'ex-

ploitation d'une clinique médicale et d'esthétique, sur le boul. Saint-Cyrille, à Québec.

Telles sont les circonstances décrites par la fille de la victime, Catherine Lenain, 20 ans, au procès pour meurtre de Jean-Jacques Pabiou.

Ces circonstances sont décrites dans les notes sténographiques d'une commission rogatoire qui s'est rendue à Londres, le 29 août 1978 pour y interroger Mlle Lenain, le 29 août 1978 pour y interroger Mlle Lenain. La commission était présidée par le juge Jean Bienvenue, de la Cour supérieure.

Ces notes ont été lues, hier, au jury des assises appelé à juger M. Pabiou. Le procès est présidé par le juge André Trottier, de la Cour supérieure.

Mlle Lenain a expliqué qu'après une rupture, M. Pabiou a repris contact, téléphonant souvent à sa mère. Il est possible qu'il ait aidé la famille à subsister. Ils se voyaient de temps à autre, Mme Lenain éprouvant chaque fois une certaine gêne, en sa présence. C'est l'époque, où elle était courtisée par le conseiller Tony Caron, de Sillery. Pabiou insistait pour qu'elle reprenne la vie commune avec lui, si possible à Montréal. Elle refusait.

Mme Lenain et ses enfants étaient souvent amenés au restaurant par M. Pabiou. Ils s'y sont rendus les jours même qui ont précédé le drame.

Catherine Lenain jure qu'après la "réconciliation" c'est-à-dire entre mai et novembre 1975, elle n'a jamais entendu M. Pabiou user de menaces ou de violence, envers sa mère.

## Jour fatidique

Le matin du 27 novembre, M. Pabiou est venu chez les Lenain (avec une voiture autre que la sienne qui était au garage) pour conduire Catherine au CHUL et la laisser à ses cours, à l'institut Marguerite-d'Youville. Entre-temps, ils sont tous trois entrés dans une tabagie pour y prendre un café. Au cours de la conversation, M. Pabiou supplia, de nouveau Mme Lenain de reprendre la vie commune. La jeune fille raconte que l'homme était alors "normal et gentil"; que sa mère était en bonne forme physique et psychiatrique. La réponse fut "non".

Restée seule à la maison, Laurence, 13 ans, qui fréquentait alors le Holland School, téléphona à sa soeur, alors en train de dîner à la cafétéria avec Sandrine Pabiou, sur l'heure du midi. Elle l'informa qu'elle venait de découvrir Mme Lenain, inanimée dans sa baignoire.

Affolée, Catherine demanda à une

religieuse, soeur Odile Lessard, d'appeler l'ambulance ou la police.

La religieuse d'abord, puis la police ensuite, lui ont demandé d'attendre quelque temps au collège, avant de rentrer chez elle.

A 4h, elle y arrivait avec soeur Colette Tanguay. On lui apprit que sa mère était morte.

Catherine, essaie de consoler sa jeune soeur. Il y avait des policiers partout, dont le détective Jos Gaboury.

On lui montra le mégot d'une cigarette "Craven A" au menthol. Elle explique que c'est la marque de cigarette de M. Pabiou. Elle affirma que ni elle, ni sa soeur, ni sa mère n'ont jamais fumé à la maison.

Catherine Lenain affirme que les vêtements de sa mère étaient dans un état de désordre, contrairement à son habitude. Elle admet, cependant, en contre-interrogatoire n'être jamais entrée dans la chambre de sa mère après que celle-ci ait eu des relations sexuelles avec M. Pabiou.

## Routes "passables" sur la Rive-Sud

La Rive-Sud de Québec s'est relevée plus difficilement que toutes les autres régions de l'Est du Québec de la dernière tempête.

Ce n'est que tard hier soir que toutes les routes menant vers le Sud ont été dégagées et rendues "passables seulement", selon une information de la Sûreté du Québec du poste de Charny.

Cinq patrouilles d'urgence ont été appelées à la rescou-

se, en début de soirée hier.

Les agents de cette division ont été fort occupés à faire le sauvetage d'automobilistes, tout au long de la journée d'hier, alors que les bourrasques ont prolongé de 24 heures la tempête sur tout le territoire de la Beauce et de Lotbinière.

Un grand nombre de véhicules, surtout des camions, encombraient les routes ensevelies sous la neige. Les

équipes de déblaiement ont eu fort à faire pour débayer les principaux chemins, qui sont maintenant passables mais très étroits à certains endroits.

On ne prévoyait pas réussir à débloquer complètement la

173 avant ce matin. Près de Saint-Henri, des camions étaient immobilisés dans la neige épaisse poussée par les rafales.

L'autoroute Kennedy a été fermée pendant une bonne partie de la journée d'hier.



Salut, à soir viande à chien, je va être aux routes chez ti-Paul 30 rue du Carnaval, j'viens passé la soirée d'la bougie avec vous autres viande à chien. Si vous pouvez pas venir me voir, écouter C.F.L.S. de 6h. à minuit on va toute vous dire rapport à la soirée de la bougie.

Séraphin Poudrier.

## VOUS ÊTES TRANSFÉRÉ?

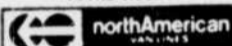
SERVICE COMPLET DE DÉMÉNAGEMENT ESTIMATION GRATUITE

Local - Longue distance - Outre-mer - Emballage - Déballage - Entreposage - Assurance tout risque.

Consultez:

DEMENAGEMENT TRANS-QUEBEC inc.

VOTRE AGENT



TEL.: 843-8121

# coop - cooprix:::

Les coopératives de consommateurs de la région de Québec tiennent à préciser ce qui suit:

1. Les COOP et les COOPRIX sont OUVERTS normalement et continuent d'offrir leurs services à leurs membres et à la population en général.
2. Les COOP et les COOPRIX ne sont nullement impliqués dans la négociation qui se déroule présentement entre la Fédération des Magasins Coop et ses employés syndiqués de son centre de distribution en gros de Québec.

Ces employés ne sont pas couverts par la même unité de négociation que ceux des COOP et COOPRIX.

**cooprix LEVIS**

Place Tanguay, Lévis

**cooprix STE-FOY**

3355, de la Pérade, Ste-Foy

**cooprix CHARLESBOURG**

7370, 3e Avenue ouest  
Charlesbourg

**coop LORETTEVILLE**

62, boul. Valcartier  
Loretteville

# Maintenant j'ai ma loi



Les moins de 18 ans ont maintenant leur loi. Il s'agit de la Loi sur la protection de la jeunesse, en vigueur depuis le 15 janvier 1979.

Tout en réaffirmant la responsabilité première des parents envers leurs enfants, la nouvelle loi oblige tout adulte à apporter l'aide nécessaire à un jeune dont la sécurité ou le développement lui apparaît compromis.

De nombreuses ressources existent dans la communauté. Il faut y référer les jeunes aux prises avec des problèmes sérieux (enfants maltraités, enfants abandonnés, jeunes ayant commis des délits ou qui présentent des troubles sérieux de comportement). Mentionnons: les centres de services sociaux (CSS), les centres locaux de services communautaires (CLSC), les services scolaires, les centres hospitaliers et les services policiers.

Si vous avez des raisons sérieuses de croire qu'un jeune est en difficulté grave, il faut vous adresser au Directeur de la Protection de la Jeunesse de votre région.



Région de la Gaspésie et du Bas du Fleuve  
Gaspé Ze 95780  
Rimouski 1-418-723-1250

Région du Saguenay/Lac St-Jean/Chibougamau  
Chicoutimi 1-800-463-9188  
de Chibougamau Ze 59560

Région de Québec  
Québec 1-800-463-4834

Région de Trois-Rivières  
Trois-Rivières 1-819-375-6886

Région de l'Estrie  
Sherbrooke 1-819-566-4121

Région de Montréal  
CSSMM 878-9219  
CSSVM 937-8908  
CSS juifs 731-3882  
URGENCE (en dehors des heures de bureau) 527-4331

Région Laurentides/Lanaudière  
Sainte-Thérèse 1-800-361-4141

Région Sud de Montréal  
Longueuil 1-800-361-5310

Région de l'Outaouais  
Hull 1-819-776-6060

Région du Nord-Ouest  
Amos Ze 59580

Région de la Côte Nord  
Hauterive Ze 96980

 Gouvernement  
du Québec  
Ministère  
des Affaires  
sociales